

Manuel du candidat

Guide pratique de préparation d'une demande de financement après la réception d'une lettre d'allocation

Novembre 2017
Genève, Suisse

Le Manuel du candidat est conçu spécifiquement pour fournir des informations accessibles et synthétiques sur les principales étapes requises afin d'accéder aux financements du Fonds mondial. Le processus qu'il décrit et qui fait foi est celui présenté dans la [Note de politique opérationnelle du Fonds mondial sur l'accès au financement, l'établissement et l'approbation des subventions](#).

Table des matières

Introduction	2
Nouveautés.....	2
Quelles informations ma lettre d'allocation contient-elle ?	2
Qu'appelle-t-on les candidatures différenciées ?	3
Que dois-je faire avant de soumettre une demande de financement ?.....	3
Fonder la demande de financement sur les stratégies nationales	3
S'assurer que le dialogue au niveau du pays est permanent	5
Convenir de la répartition par programme.....	6
Comprendre les besoins relatifs aux systèmes de santé.....	7
Connaître les dates de soumission	8
Comment préparer une demande de reconduction de programme ?	11
Quand dois-je soumettre ma demande de financement ?.....	11
Par quoi dois-je commencer ?	11
Quels documents dois-je fournir ?	11
Qui examinera ma demande de financement ?	12
Quand aurai-je une réponse ?.....	12
Que dois-je faire pendant l'établissement de la subvention ?	12
Qui approuve définitivement ma subvention ?.....	12
Comment préparer une demande de financement impliquant un examen personnalisé ou complet ?	14
Quand dois-je soumettre ma demande de financement ?.....	14
Quels documents dois-je fournir ?	14
Qui examinera ma demande de financement ?	16
Quand aurai-je une réponse ?.....	18
Que dois-je faire pendant l'établissement des subventions ?.....	18
Qui approuve définitivement ma subvention ?.....	19
Autres informations utiles	22
Fonds de contrepartie pour les investissements à effet catalyseur.....	22
Quels sont les critères d'admissibilité des instances de coordination nationale ?	24
Que dois-je savoir sur le cofinancement ?	26
Quelles sont les exigences de cofinancement minimales à satisfaire pour solliciter le soutien du Fonds mondial ?.....	27
Comment le Fonds mondial encourage-t-il des investissements supplémentaires au titre du cofinancement ?.....	27
Cas d'un candidat autre qu'une instance de coordination nationale	30
Comment puis-je accéder à la coopération technique ?	30
Annexe : Glossaire et liste des acronymes	35

Introduction

Le Fonds mondial a revu sa démarche relative aux demandes de financement et aux examens avec l'objectif d'obtenir un impact plus marqué sur les trois maladies. Les changements introduits visent à aider plus efficacement les candidats, en adaptant les modalités de demande de financement aux contextes nationaux. Le Manuel du candidat facilitera la préparation des demandes de financement relevant du cycle de financement 2017/2019. Il fournit des informations pratiques sur les différentes étapes du processus de candidature, ainsi que des orientations sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés du précédent cycle de financement. Les ressources et outils disponibles à chaque étape sont également mentionnés.

Remarque : en règle générale, le terme « instances de coordination nationale » désigne aussi les instances de coordination régionales, les organisations régionales, les entités autres qu'une instance de coordination nationale et les instances de coordination infranationale.

Les icônes suivantes vous aideront à vous repérer dans chaque section :



Nouveauté : nouveauté propre au cycle de financement 2017/2019



Conseils pratiques : orientations utiles à l'intention des candidats



Étude de cas : illustre la procédure de demande de financement



Enseignements tirés : enseignements tirés du précédent cycle de financement



Principales ressources : liens vers des ressources supplémentaires

Nouveautés

La liste ci-dessous recense les principaux changements introduits dans le cadre du cycle de financement 2017/2019.

Nouveauté	Brève description
Candidatures différenciées Voir page 4	La procédure de demande de financement pour 2017/2019 est adaptée aux besoins de chaque candidat, au moyen d'une « différenciation » des dossiers de candidature et des examens correspondants. Cette nouvelle procédure permet d'assouplir et de moduler les demandes de financement ainsi que les documents à fournir en fonction des besoins et du contexte de chaque pays.
Reconduction de programme Voir page 9	La reconduction de programme simplifie la demande de financement, pour que la mise en œuvre des programmes qui obtiennent de bons résultats et ne nécessitent pas de modifications majeures puisse se poursuivre avec un minimum de perturbations.
Fonds de contrepartie Voir page 18	Les fonds de contrepartie destinés aux investissements à effet catalyseur remplacent le financement d'encouragement. Ils encouragent les candidats qui peuvent y prétendre à utiliser les sommes allouées aux pays pour des activités cohérentes avec la stratégie du Fonds mondial.
Évaluation de la conformité des instances de coordination nationale aux critères d'admissibilité Voir page 18	L'évaluation annuelle de l'admissibilité et des résultats des instances de coordination nationale peut désormais être réalisée selon trois approches différentes : normale, allégée et très allégée. En outre, il existe deux approches (normale et allégée) pour l'examen préliminaire des critères d'admissibilité 1 et 2, qui sont évalués lors de la soumission de la demande de financement.

Quelles informations ma lettre d'allocation contient-elle ?

Généralement, la première page de la lettre d'allocation récapitule les programmes de lutte contre les maladies du pays pouvant prétendre à des subventions, le montant du financement alloué à chaque programme et la période d'utilisation de la somme allouée correspondante. La première section de la lettre donne aussi un aperçu des exigences relatives aux financements nationaux, des informations sur les possibilités d'augmenter le retour sur investissement, ainsi qu'une synthèse des recouvrements et des possibilités de financement au-delà de la somme allouée.

L'annexe A contient des orientations sur la répartition par programme et sur les investissements dans les systèmes de santé, et fournit des détails sur les engagements de financement nationaux et les exigences de centrage des candidatures. Elle contiendra aussi des informations pour les candidats pouvant prétendre à un financement pour des investissements à effet catalyseur. Elle présente également la démarche de demande de financement pour chaque programme de lutte contre la maladie admissible (reportez-vous page 3 pour plus d'informations sur les démarches de candidature).

L'annexe B donne un aperçu des orientations pour améliorer la qualité et l'efficacité des programmes.

★ Qu'appelle-t-on les candidatures différenciées ?

Les modalités différenciées de candidature mentionnées dans la lettre d'allocation permettent d'établir des demandes de financement plus efficacement, de façon à consacrer plus de temps à la mise en œuvre des subventions. Il existe trois démarches différenciées pour l'accès au financement :

Reconduction de programme : la procédure de demande de financement est simplifiée, de sorte que la mise en œuvre des programmes qui obtiennent de bons résultats et ne nécessitent pas de modifications majeures puisse se poursuivre avec un minimum de perturbations.

Examen personnalisé : les documents à fournir pour la demande de financement sont adaptés à quatre cas de figure précis :

- les programmes présentant des **modifications majeures** dans des domaines programmatiques limités et définis : l'objectif est de faciliter l'accès au financement pour les candidats dont les programmes ont connu ou nécessitent des modifications dans des domaines programmatiques limités et définis ;
- les programmes mis en œuvre dans des **contextes d'intervention difficiles** : le terme « contexte d'intervention difficile » peut désigner un pays entier mais également des zones instables de pays ou de régions, caractérisés par une gouvernance fragile, un accès déficient aux services de santé et des crises d'origine humaine ou naturelle ;
- les programmes bénéficiant d'un financement de **transition**, appliquant un plan de travail de transition ou une autre forme d'évaluation de l'état de préparation à la transition : il s'agit des programmes pouvant prétendre à un financement de transition au titre de la politique du Fonds mondial en matière de pérennité, de transition et de cofinancement, ou de ceux évoluant vers la transition ;
- les programmes adoptant des **démarches innovantes** et tirant parti de possibilités d'apprentissage : le Fonds mondial identifiera les pays qui pourront tester des modalités de candidature innovantes et des possibilités d'apprentissage, par exemple ceux qui accéderont à leur financement dans le cadre de projets pilotes fondés sur les stratégies nationales ou de démarches de financement fondées sur les résultats.

Examen complet : examen approfondi de la démarche et des priorités stratégiques d'un programme.

Que dois-je faire avant de soumettre une demande de financement ?

Fonder la demande de financement sur les stratégies nationales

Au lieu de fournir des fonds sur la base d'un projet isolé, ce qui peut entraîner une dispersion des efforts et une importante charge administrative pour les pays et les donateurs, le Fonds mondial encourage les pays à fonder leurs demandes de financement sur les plans stratégiques nationaux pour les maladies. Cette préconisation s'applique à tous les types de demande de financement. Si un pays n'a pas encore de plan stratégique national pour une maladie ou si ce plan n'est plus à jour, il peut fonder sa demande sur un dossier d'investissement.

Meilleures pratiques pour les plans stratégiques nationaux et les dossiers d'investissement

Les plans stratégiques nationaux sont définis par le pays, dont ils fournissent l'orientation stratégique générale pour une période donnée. Ils peuvent être renforcés par des plans de mise en œuvre (annuels, bisannuels ou triennaux) et d'autres documents opérationnels, notamment un budget chiffré et hiérarchisé. Les plans stratégiques spécifiques aux maladies doivent être alignés sur la stratégie de santé générale du pays et leur élaboration doit être coordonnée pour les trois maladies.

Toutes les demandes devraient viser la mise en place de systèmes résistants et pérennes pour la santé, dans le cadre de la stratégie de santé nationale et des stratégies sous-sectorielles pertinentes.

Pour obtenir des orientations spécifiques sur l'élaboration de plans stratégiques nationaux, reportez-vous aux directives de l'outil d'[évaluation conjointe des stratégies nationales](#) (JANS) du Partenariat international pour la santé et aux directives des partenaires techniques concernant l'élaboration de plans stratégiques nationaux.

En l'absence de plan stratégique national adéquat, les candidats peuvent procéder à un examen au niveau du pays pour renforcer leur planification nationale. Un pays ne disposant pas d'un plan stratégique national solide pourra constituer un dossier d'investissement spécifique à la maladie et bénéficier pour ce faire d'une assistance technique.

Dossier d'investissement

Un dossier d'investissement est une proposition élaborée par un pays pour l'allocation de ressources. Il comprend une analyse d'allocation optimale des ressources existantes et un plan d'intensification hiérarchisé en fonction des priorités pour atteindre les objectifs nationaux de lutte contre la maladie, pour un programme ou un ensemble d'interventions donné. Il s'appuie sur une analyse approfondie de l'épidémiologie et de l'état de la riposte actuelle ; il identifie les vulnérabilités à l'infection, les obstacles à l'appropriation des services et les déficits de financement qui réduisent les possibilités de dimensionner les programmes à une échelle optimale ; enfin, il souligne l'efficacité potentielle et les acquis en matière d'équité. Un dossier d'investissement peut aussi fournir la justification d'une riposte nationale optimisée aux maladies, au regard du plan stratégique national.

Enseignements tirés

Souvent, le cycle des stratégies nationales de lutte contre les maladies est plus long que celui du Fonds mondial, qui dure trois ans. Par conséquent, le calendrier d'une demande de financement au Fonds mondial ne doit pas nécessairement correspondre à celui d'un plan national. Le choix des dates de soumission des demandes de financement doit tenir compte de l'état global du plan national ou du dossier d'investissement actuel et, le cas échéant, du temps nécessaire pour conduire un examen national et/ou constituer les dossiers d'investissement pertinents.

Conseils pratiques aux candidats

Faites appel à l'appui technique pour renforcer les plans. Les gouvernements et leurs partenaires sont invités à utiliser de manière volontariste tous les mécanismes d'appui technique disponibles pour élaborer ou actualiser des plans stratégiques nationaux, de manière à optimiser l'impact des investissements.

Planifiez l'examen du programme en temps opportun. Les programmes doivent être examinés régulièrement par le pays, avec le concours des partenaires techniques concernés, dans le respect des calendriers du pays et à l'aide d'outils et de procédures standard (processus PSN 3G de lutte contre le VIH, trousse à outils pour élaborer le plan stratégique national de lutte contre la tuberculose, outils et processus du partenariat Halte à la tuberculose, etc.).

En outre, les plans stratégiques nationaux peuvent être évalués conjointement par plusieurs parties prenantes, au travers d'un processus crédible et indépendant qui s'appuie sur des cadres de travail reconnus internationalement, comme l'outil d'évaluation conjointe des stratégies nationales (« outil JANS »). Dans le cadre d'une démarche JANS, les parties prenantes nationales et les partenaires de développement réalisent une évaluation indépendante d'un plan stratégique national, au vu de critères reconnus internationalement. L'objectif est de déterminer le bien-fondé et le potentiel d'un plan stratégique national et de son plan opérationnel, afin d'appuyer la demande de soutien technique et financier.

L'outil JANS n'évalue pas les aspects relatifs aux droits de l'homme, aux questions de genre ou aux systèmes communautaires. Le Fonds mondial attend des pays qu'ils tiennent compte de ces questions dans leurs évaluations. À cette fin, les pays peuvent utiliser d'autres outils et/ou des outils supplémentaires tels que l'outil d'évaluation des questions de genre de l'ONUSIDA.

Ressources utiles

[Outil JANS et directives](#)

[Notes d'information de base et notes d'information techniques du Fonds mondial](#)

[Politique du Fonds mondial en matière de pérennité, de transition et de cofinancement](#)

Orientations stratégiques des partenaires techniques pour l'investissement :

[UNDP HIV and the Law](#)

[Directives de l'OMS sur le VIH](#)

[Directives de l'OMS sur la tuberculose](#)

[Directives de l'OMS sur le paludisme](#)

S'assurer que le dialogue au niveau du pays est permanent

Le dialogue au niveau du pays est un processus permanent engagé dans le pays entre le gouvernement, le secteur privé, le secteur public, les populations-clés et vulnérables, les maîtres d'œuvre, la société civile, les organisations confessionnelles, les milieux universitaires ainsi que les partenaires bilatéraux, multilatéraux et techniques. Il vise à élaborer des stratégies de santé et à renforcer les systèmes de santé et les systèmes communautaires, en vue d'optimiser l'impact. Cette démarche plus ou moins formelle selon les pays, initiée et dirigée par les pays, n'est pas spécifique au Fonds mondial.

Meilleures pratiques pour le dialogue au niveau du pays à chaque étape du cycle de financement

Différents groupes se succèdent, aux diverses étapes du cycle de financement, pour coordonner les contributions des autres partenaires au dialogue au niveau du pays.

- **demande de financement** : les instances de coordination nationale dirigent le dialogue au niveau du pays. Un des critères d'admissibilité exige des candidats qu'ils apportent la preuve que la demande de financement a été élaborée selon une procédure transparente et ouverte assurant la participation d'un large éventail de parties prenantes, dont la société civile et les populations-clés et vulnérables ;
- **établissement de la subvention** : les bénéficiaires principaux, sous la supervision de l'instance de coordination nationale, dirigent le dialogue au niveau du pays, qui est axé sur l'établissement de la subvention du Fonds mondial. Ce dialogue doit étayer la conception du programme pour veiller à ce que les interventions touchent les populations concernées, parallèlement à l'élaboration des documents d'établissement de la subvention ;
- **mise en œuvre de la subvention** : l'instance de coordination nationale et les bénéficiaires principaux dirigent ensemble le dialogue au niveau du pays, qui est axé sur le renforcement de l'impact et de l'efficacité de la subvention du Fonds mondial. Ce dialogue permanent facilite la mise en œuvre de la subvention par le bénéficiaire principal et les principaux maîtres d'œuvre.

Étude de cas

Il y a vingt ans, au Cambodge, le taux de tuberculose figurait parmi les plus élevés au monde et le système de santé était en ruines après des décennies de conflits et de pauvreté. Aujourd'hui, le pays combat la tuberculose au moyen de démarches innovantes qui associent les populations-clés et vulnérables à l'identification des difficultés et des solutions.

Les personnes touchées par la tuberculose connaissent mieux que quiconque les difficultés auxquelles elles sont confrontées. C'est pourquoi impliquer les populations-clés dans un dialogue ouvert au niveau du pays est essentiel à l'élaboration et à la mise en œuvre des subventions du Fonds mondial. Conscients de cette situation, l'instance de coordination nationale et les partenaires techniques du Cambodge ont embauché un consultant en engagement chargé de veiller à ce que les communautés vulnérables puissent participer de manière pleine et effective au dialogue au niveau du pays.

Le consultant a rapidement identifié la nécessité d'une approche créative de ce dialogue. Environ un quart des adultes cambodgiens sont analphabètes, et les taux d'analphabétisme sont plus élevés chez les femmes, les ruraux et les groupes minoritaires.

Le consultant a travaillé aux côtés des populations-clés pour créer une série d'ateliers et d'outils visuels très interactifs. Les animateurs utilisaient des cartes illustrées pour guider les discussions. Les idées étaient consignées

sur des cartes de couleur – vertes pour les forces ou les facteurs positifs, jaunes pour les difficultés ou les facteurs négatifs, bleues pour les recommandations. Des autocollants positionnés sur ces cartes permettaient aux participants de classer les problèmes identifiés par ordre de priorité.

La qualité de l'accès aux services de santé dans les communautés était évaluée selon une simple échelle de 1 à 10, les échelons plus élevés correspondant aux services qui fonctionnaient le mieux. Les participants étaient invités à expliquer pourquoi ils avaient donné telle ou telle note et à faire des suggestions pour améliorer les services de santé.

Les ateliers, organisés à Phnom Penh et dans quatre provinces rurales – se sont révélés essentiels pour combler les lacunes en matière de données et formuler des recommandations créatives dans la demande de financement du Cambodge pour lutter contre la tuberculose, comme la nécessité de produire des matériels éducatifs spécifiques pour les personnes âgées, de participer aux frais de transport des patients tuberculeux et de localiser les cas difficiles d'accès.

Enseignements tirés

Le dialogue au niveau du pays est plus efficace quand les populations-clés le dirigent, y participent et le soutiennent. C'est l'application du principe « **rien de ce qui nous concerne ne doit se faire sans nous** ».

Associer à ce dialogue des personnes ayant une **expérience du renforcement des systèmes de santé** se traduit par une meilleure intégration et par des systèmes plus résistants et pérennes pour la santé.

Conseils pratiques aux candidats

Créez un sous-comité pour les populations-clés au niveau de l'instance de coordination nationale en vue d'élaborer un plan de participation des populations-clés.

Souvent, les personnes touchées par les maladies n'ont pas la capacité ou la volonté de se rendre en ville pour participer aux consultations dans le cadre du dialogue au niveau du pays. Il est donc préférable d'organiser des **consultations au niveau communautaire**, dans des lieux pertinents. Veillez à ce que ces réunions soient organisées dans la langue locale.

Pensez aux outils en ligne comme les enquêtes en ligne et les entretiens par e-mail qui préservent l'anonymat des populations-clés.

Consultez les organisations de la société civile représentant les populations les plus exposées au risque.

Veillez à ce que les calendriers d'élaboration des demandes de financement soient largement diffusés, à l'avance. Ce conseil vaut aussi pour la planification des consultations dans le cadre du dialogue au niveau du pays.

Ressources utiles

[Cours en ligne Dialogue au niveau du pays : garantir la participation de tous](#)

[Cours en ligne Participez ! Conseils pratiques pour garantir que le nouveau modèle de financement produit l'impact recherché par les communautés](#)

[Publication Participez ! Conseils pratiques pour que le modèle de financement ait l'impact dont les communautés ont besoin](#)

[Making the money work for young people: a participation tool for the Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria](#)

[Working Together: A Community-Driven Guide to Meaningful Involvement in National Responses to HIV](#)

Convenir de la répartition par programme

Les instances de coordination nationale ont la possibilité de modifier la répartition des fonds entre les composantes de maladie admissibles et les activités en faveur de systèmes de santé pérennes, afin de s'adapter au mieux au contexte du pays. Pendant le dialogue au niveau du pays, l'instance de coordination nationale suit une procédure documentée

et inclusive pour déterminer comment elle souhaite répartir les fonds. Les instances sont invitées à déterminer au préalable les modalités de la procédure et à convoquer des réunions en vue d'établir la répartition par programme.

Dans le cadre de ces discussions, les instances de coordination nationale doivent identifier le montant de la somme allouée qui sera affecté aux interventions en faveur de systèmes résistants et pérennes pour la santé. Contrairement à ce qui se faisait lors du précédent cycle de financement, il n'est plus nécessaire de communiquer ce montant dans la répartition par programme soumise au Fonds mondial, sauf dans l'hypothèse d'une demande de financement autonome pour les systèmes de santé. Cependant, les instances de coordination nationale devraient veiller à réserver une partie de la somme allouée à des investissements dans les systèmes de santé, qu'une demande de financement autonome soit prévue ou pas.

Les pays sont vivement encouragés à présenter une seule demande regroupant toutes les interventions transversales de renforcement des systèmes de santé (dans le cadre d'une demande pour une maladie ou en tant que demande autonome) afin de garantir la cohérence de la démarche et réduire au minimum la fragmentation.

L'équipe de pays du Fonds mondial doit participer aux discussions sur la répartition par programme de manière à en comprendre pleinement les bases, mais c'est l'instance de coordination nationale qui décide de la répartition soumise au Fonds mondial. **L'instance de coordination nationale doit valider la répartition proposée et la soumettre au Fonds mondial avant la première demande de financement. La répartition peut continuer d'être modifiée jusqu'à ce que les subventions soient approuvées par le Conseil d'administration, à condition que l'instance discute de toute nouvelle répartition, l'approuve et soumette une confirmation de répartition par programme actualisée.**

La proposition de répartition par programme doit porter sur l'intégralité de la somme allouée. Le candidat ne soumettra une justification de la répartition proposée que si elle est différente de celle indiquée par le Fonds mondial dans la lettre d'allocation. Le processus décisionnel doit être ouvert et suivre les procédures standard de l'instance de coordination nationale mais il est inutile de communiquer des documents au Fonds mondial, sauf si celui-ci le demande.

La nouvelle répartition par programme sera examinée par le Secrétariat dès que la confirmation de la répartition sera reçue de l'instance de coordination nationale. Elle sera examinée au cas par cas, à la lumière de la connaissance qu'a le Secrétariat du contexte du pays et de la justification présentée par l'instance. Au terme de l'examen, le Secrétariat 1) acceptera la répartition proposée ; 2) demandera à l'instance de donner plus de détails ou de compléter les pièces justificatives ; ou 3) demandera à l'instance de revoir la répartition.

Les demandes de financement doivent respecter la répartition par programme approuvée par le Fonds mondial. Si le Secrétariat rejette une proposition de répartition qui lui avait été soumise avec la demande de financement, cette dernière doit être revue par l'instance de coordination nationale et soumise de nouveau avant l'examen du Comité technique d'examen des propositions.

Comprendre les besoins relatifs aux systèmes de santé

Il est important que les pays comprennent clairement comment ils peuvent solliciter une aide en vue de mettre en place des systèmes résistants et pérennes pour la santé (on parlait auparavant de « renforcement des systèmes de santé »). Les pays sont fortement encouragés à adopter une démarche inclusive pour conduire le dialogue au niveau du pays, qui permettra aux instances de coordination nationale d'identifier les priorités stratégiques concernant les systèmes de santé. Ils devront apporter des réponses aux questions clés suivantes :

- Le pays soutient-il suffisamment les interventions en faveur de systèmes résistants et pérennes pour la santé ayant un impact direct sur le VIH, la tuberculose et le paludisme ?
- Les interventions identifiées à l'appui de systèmes résistants et pérennes pour la santé renforcent-elles les capacités des systèmes de santé en vue de déployer des plates-formes de prestation de services intégrés à plus grande échelle et d'améliorer la qualité, l'équité, l'efficacité et la pérennité des services, en particulier dans les zones difficiles d'accès et en direction des populations-clés touchées et mal desservies ?
- Comment les interventions en faveur de systèmes résistants et pérennes pour la santé sont-elles financées et mises en œuvre dans le pays ?
- Existe-t-il une complémentarité potentielle avec les sommes allouées par les autorités publiques et les investissements d'autres donateurs dans les interventions en faveur de systèmes résistants et pérennes pour la santé ?

Le dialogue au niveau du pays doit analyser le budget national de la santé, en l'examinant au regard du budget national dans son ensemble, des évolutions récentes dudit budget ainsi que de ses augmentations ou réductions prévues, du

PIB et, dans le cas des pays africains, de l'objectif de 15 pour cent pour les dépenses de santé fixé par la déclaration d'Abuja.

Évaluer les besoins et analyser les lacunes du système de santé

Les pays sont encouragés à fonder leur demande en faveur des systèmes de santé sur l'analyse des lacunes et les besoins de ces systèmes. L'analyse devrait expliquer pourquoi il faut investir dans des systèmes résistants et pérennes pour la santé. Les éléments probants fournis doivent démontrer une compréhension claire de la nature du problème et en quoi un tel investissement permettra de résoudre les difficultés et d'améliorer la prestation de services. Les données analytiques à fournir peuvent varier selon les pays mais les candidats doivent envisager d'inclure les informations suivantes :

- un aperçu des priorités stratégiques nationales, y compris les plans de lutte contre les maladies (VIH/sida, tuberculose et paludisme) et la stratégie globale du secteur de la santé, notamment les objectifs en matière de santé génésique, maternelle, néonatale, infantile et adolescente. À partir de l'examen des stratégies nationales, les parties prenantes peuvent identifier des objectifs précis liés à la lutte contre le VIH, la tuberculose et/ou le paludisme, qui peuvent être atteints grâce à des interventions en faveur de systèmes résistants et pérennes pour la santé, et les classer par ordre de priorité en fonction de la situation du pays ;
- une évaluation des résultats des composantes du système de santé classées par ordre de priorité pour lesquelles un financement a été demandé (ressources humaines pour la santé, systèmes d'information sur la gestion de la santé, renforcement des systèmes communautaires, par exemple). Cette évaluation permettrait d'identifier clairement les lacunes et les faiblesses et de mettre en évidence la nécessité d'un soutien spécifique pour des systèmes résistants et pérennes pour la santé ;
- une brève présentation des progrès du pays vers la couverture sanitaire universelle, du financement de cette couverture et de la teneur du train de mesures essentielles pour la santé, pour donner au Fonds mondial une vue d'ensemble des besoins du pays en matière de systèmes résistants et pérennes pour la santé ;
- une vue d'ensemble des investissements, programmes et interventions nationaux et soutenus par des donateurs à l'appui de systèmes résistants et pérennes pour la santé. Cette analyse permettrait de s'assurer que les investissements du Fonds mondial dans ce domaine complètent des efforts constants pour éviter tout double emploi ou chevauchement ;
- une vue d'ensemble des investissements actuels nationaux et de donateurs dans la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme et en faveur de la santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente. Cette analyse pourrait éclairer l'alignement de l'aide en faveur de systèmes résistants et pérennes pour la santé sur les investissements dans les programmes de lutte contre les maladies (par exemple, en cas d'achat de médicaments et de produits de santé à grande échelle grâce aux subventions allouées à la lutte contre les maladies, un soutien transversal pourrait être nécessaire pour renforcer un système de chaîne d'approvisionnement intégré et ce faisant améliorer la distribution et la livraison) ;
- une description sommaire de l'impact, sur la santé des femmes, des enfants et des adolescents, des interventions prioritaires à l'appui de systèmes résistants et pérennes pour la santé ;
- une évaluation de la capacité d'absorption d'une intensification et d'un soutien supplémentaires.

Solliciter une assistance technique si nécessaire

Les pays peuvent solliciter une assistance technique pour s'assurer que la question des systèmes résistants et pérennes pour la santé est intégrée au dialogue permanent au niveau du pays. Les partenaires techniques peuvent aider les pays à identifier les besoins, les lacunes programmatiques et les coûts liés à ces systèmes, ainsi que les interventions efficaces. Les besoins doivent être formulés et l'assistance doit être obtenue dès que possible au cours du processus, en collaboration avec le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Les organismes internationaux partenaires dans le pays peuvent fournir des conseils pour l'identification et le financement de l'assistance technique.

Connaître les dates de soumission

Le Fonds mondial a fixé des dates pour la soumission des demandes de financement et les examens associés. Trois périodes de soumission ont été définies pour 2017. Celles de 2018 et 2019 seront communiquées ultérieurement. Dans l'optique d'un examen personnalisé ou complet, les instances de coordination nationale peuvent soumettre leurs demandes de financement à la réunion d'examen du Comité technique d'examen des propositions de leur choix. Pour les subventions démarrant avant le 1^{er} juillet 2018, les demandes de financement en vue d'une reconduction de programme doivent être soumises pour examen pendant la **première période**.

Année	Période	Date de soumission de la demande de financement	Dates des réunions d'examen prévues du Comité technique
2017	Période 1	20 mars	23 avril – 2 mai
	Période 2	23 mai	19 – 28 juin
	Période 3	28 août	29 septembre – 6 octobre
2018	Période 4	7 Février	19 – 29 mars
	Période 5	30 Avril	3 – 11 Juin
	Période 6	6 août	9 - 21 septembre

Les candidats et le Fonds mondial identifieront ensemble une période d'examen appropriée, puis les équipes de pays inscriront les candidats. Tous les documents de subvention seront remplis hors ligne à l'aide des documents-types adéquats, puis téléchargés sur le système du Fonds mondial par l'équipe de pays.

Conseils pratiques aux candidats

Établissez un plan de travail. Identifiez toutes les tâches qui doivent être effectuées avant la soumission d'une demande de financement. Coordonnez les calendriers et mettez des ressources à disposition pour permettre aux groupes concernés de participer aux discussions.

Identifiez les populations-clés et vulnérables. Sollicitez la coopération technique de partenaires si des données sont incomplètes ou indisponibles au niveau infranational. Les instances de coordination nationale qui bénéficieraient d'une aide financière supplémentaire pour identifier les populations-clés, les toucher et rassembler des données les concernant peuvent se renseigner auprès de leur gestionnaire de portefeuille du Fonds sur les crédits disponibles dans le cadre des initiatives spéciales du Fonds mondial.

Commencez sans tarder les négociations avec le ministère des Finances concernant l'augmentation des contributions nationales au secteur de la santé. Envisagez d'inviter un représentant de ce ministère aux discussions dans le cadre du dialogue au niveau du pays. Renforcez les systèmes de suivi des engagements de cofinancement.

Vérifiez l'exhaustivité et la cohérence de la demande de financement avant la soumission. Notamment :

- assurez-vous que tous les champs sont renseignés, que des réponses ont été apportées à toutes les questions pertinentes (si une question ne vous concerne pas, indiquez N/A dans le document-type de demande de financement) et que les chiffres financiers et programmatiques concordent et sont cohérents dans les différentes sections et dans les annexes de la demande de financement ;
- vérifiez que les documents justificatifs pertinents sont joints (reportez-vous à la liste des pièces obligatoires). Joignez uniquement les documents additionnels référencés dans la demande de financement ;
- vérifiez que la description de la demande de financement est cohérente avec les lacunes identifiées dans le(s) tableau(x) des lacunes programmatiques et dans le tableau relatif au paysage de financement et que les raisons motivant l'établissement des priorités sont clairement présentées.

Communiquez le projet final aux participants au dialogue au niveau du pays. L'instance de coordination nationale doit transmettre la demande de financement à tous ses membres, aux bénéficiaires principaux et aux autres groupes impliqués dans l'élaboration de ce document avant de l'envoyer. Après la soumission de la demande de financement au Fonds mondial, il est recommandé que l'instance de coordination nationale la communique aux participants au dialogue au niveau du pays, qui pourront ainsi prendre connaissance du résultat final et de ce qui a été envoyé.

 **Ressources utiles**

[Cours en ligne Dialogue au niveau du pays : garantir la participation de tous](#)

[Cours en ligne Comprendre la répartition programmatique](#)

[Cours en ligne Comprendre la coopération technique](#)

Comment préparer une demande de reconduction de programme ?

Quand dois-je soumettre ma demande de financement ?

Les demandes de reconduction de programme pour des subventions démarrant avant le 1^{er} juillet 2018 doivent être soumises pour examen pendant la première période (20 mars 2017). Pour les subventions qui démarrent après cette date, la continuation du programme devrait être présentée dans le période 4 (7 février 2018) ou dans la période 5 (30 avril 2018).

Par quoi dois-je commencer ?

Quand un candidat est informé qu'un de ses programmes peut être reconduit, la première étape consiste à décider si la reconduction est la bonne démarche ou s'il faut plutôt opter pour une demande de financement impliquant un examen personnalisé (modification majeure) ou complet. L'instance de coordination nationale peut indiquer son choix sur la page d'accompagnement. Si la reconduction du programme n'est pas choisie, il suffit de renvoyer cette page dûment signée et de préparer une demande selon d'autres modalités (voir page 11).

L'instance de coordination nationale peut évaluer si la reconduction est la démarche appropriée en réalisant l'**auto-évaluation relative à la reconduction du programme** : une courte liste de vérification permet d'établir si des modifications majeures susceptibles d'affecter le programme sont intervenues.

- Si l'auto-évaluation identifie qu'une **modification majeure** (définie ci-après) est intervenue ou nécessaire pour un programme, le candidat doit opter pour une demande de financement qui fera l'objet d'un examen personnalisé (voir page 11).
- Si l'auto-évaluation détermine qu'il faut **changer radicalement de démarche d'investissement** pour le programme, le candidat doit opter pour une demande de financement qui fera l'objet d'un examen complet (voir page 11).
- Si l'auto-évaluation détermine qu'il n'existe aucune modification majeure nécessitant une reprogrammation d'ampleur, le candidat préparera une demande de reconduction de programme.

Quels documents dois-je fournir ?

Après avoir réalisé l'auto-évaluation et déterminé que la reconduction du programme était la réponse appropriée, le candidat prépare la demande, constituée des éléments et des documents justificatifs suivants :

- la **lettre d'accompagnement de la demande de reconduction de programme** : elle doit énoncer en termes succincts l'intention du candidat de demander un financement dans le cadre d'une reconduction de programme ;
- l'**auto-évaluation relative à la reconduction du programme** ;
- l'**annexe 1 : Liste de vérification pour confirmer l'inclusion des populations-clés et vulnérables** : les candidats doivent compléter cette courte liste pour confirmer que les populations-clés et vulnérables sont associées à la prise de décisions et aux préparatifs de la demande de reconduction de programme. Ils sont invités à mettre l'accent tout particulièrement sur les populations-clés et vulnérables ciblées par le programme mais non représentées dans l'instance de coordination nationale, le cas échéant ;
- les **documents justificatifs pertinents** : veuillez joindre tous les documents pertinents référencés dans la lettre d'accompagnement.

Aucun document additionnel n'est requis à ce stade, hormis ceux qui sont déjà préparés et prêts à être partagés. La demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée (voir page 12) et la demande de fonds de contrepartie (si vous pouvez y prétendre, voir page 18) peuvent être soumises pendant l'établissement ou la mise en œuvre de la subvention. Les principaux documents de subvention (cadre de résultats, budget, etc.) peuvent aussi être préparés pendant l'établissement de la subvention.

Qu'est-ce qu'une modification majeure ?

Dans le cadre de l'auto-évaluation, les candidats apprécieront si des modifications majeures ont affecté le programme ou sont nécessaires. Plus précisément, ils évalueront si les facteurs suivants devraient déclencher un autre type d'examen :

- Le contexte épidémiologique a-t-il évolué d'une manière significative susceptible d'affecter le programme ?
- Le plan stratégique national a-t-il été modifié ou actualisé, cela entraînant une modification majeure du programme ?
- Le programme est-il centré stratégiquement, en bonne voie d'atteindre les résultats attendus et présente-t-il un potentiel pour mettre fin à l'épidémie ?
- Est-il nécessaire d'apporter des changements pour aligner le programme sur la stratégie 2017/2022 du Fonds mondial ?
- La démarche de mise en œuvre actuelle est-elle efficace ?
- Des modifications des financements nationaux ou internationaux ont-elles affecté le financement des interventions programmatiques et leur pérennité ?
- La somme allouée à votre pays par le Fonds mondial pour lutter contre les maladies sur la période 2017/2019 est-elle sensiblement inférieure à celle allouée pour 2014/2016 ? Si oui, cela entraînera-t-il des lacunes de couverture importantes au niveau national ?

Qui examinera ma demande de financement ?

Pendant la première période d'examen, le Comité technique d'examen des propositions examinera toutes les demandes de reconduction de programme qu'il a reçues et formulera une des recommandations suivantes :

- Le candidat peut passer à la phase d'établissement de la subvention en vue de la reconduction du programme. Le Comité peut recommander d'envisager des mesures stratégiques pendant l'établissement ou la mise en œuvre de la subvention.
- Le candidat doit préparer une demande de financement impliquant un examen personnalisé ou complet.

Étude de cas

Le Yunon, pays fictif d'Asie du Sud-Est, reçoit une lettre d'allocation du Fonds mondial l'informant que son programme de lutte contre le VIH répond aux critères de reconduction de programme.

L'instance de coordination nationale du Yunon passe en revue les points de la liste de vérification et, après s'être assurée que les critères sont remplis, confirme l'intention du pays de solliciter un financement au titre de la reconduction de programme, et le bien-fondé de sa demande.

Pendant la première période d'examen, du 23 avril au 2 mai 2017, le Comité technique d'examen des propositions valide toutes les demandes de reconduction de programme présentées par les instances de coordination nationale. Après s'être assuré que le programme de lutte contre le VIH du Yunon ne nécessite pas de modification majeure, il informe début mai l'instance de coordination nationale qu'elle peut passer directement à la phase d'établissement de la subvention.

Le récipiendaire principal du Yunon chargé du programme de lutte contre le VIH actualise les objectifs et le budget du programme précédemment approuvés, en collaboration avec le Fonds mondial. Les documents de subvention mis à jour sont communiqués au Comité d'approbation des subventions, qui recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement du programme dans la continuité du financement actuel.

Quand aurai-je une réponse ?

Les recommandations du Comité technique d'examen des propositions aux candidats sont généralement communiquées par les équipes de pays dans les dix jours qui suivent la réunion dudit Comité (ou celle du Comité d'approbation des subventions, si celle-ci est requise).

Que dois-je faire pendant l'établissement de la subvention ?

Dans le cadre d'une reconduction de programme, l'établissement de la subvention est centré sur l'actualisation et la finalisation des documents de subvention précédemment approuvés, démarche nécessaire pour obtenir l'impact attendu. Il s'agit par exemple du ou des tableaux des lacunes programmatiques, du cadre de résultats, du budget, de la cartographie des modalités de mise en œuvre et de la demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée (qui peut aussi être soumise avec la demande de reconduction du programme et être actualisée pendant la mise en œuvre de la subvention) et des autres documents pertinents. Contactez votre équipe de pays pour plus d'informations sur les exigences propres à l'établissement de votre subvention.

Qui approuve définitivement ma subvention ?

Une fois établies, les subventions sont envoyées au Comité d'approbation des subventions pour examen (voir page 16 pour plus d'informations). Après validation par ce Comité, les subventions sont « prêtes au décaissement ». Elles sont alors envoyées au Conseil d'administration du Fonds mondial pour approbation définitive (voir page 17 pour plus d'informations sur ces processus). Après avoir été approuvées, elles sont signées et le premier décaissement en faveur du récipiendaire principal/des bénéficiaires principaux intervient.



Ressources utiles

[Documents-types et instructions relatifs aux demandes de financement](#)

[Manuel relatif au cadre modulaire](#)

[Notes d'information de base et notes d'information techniques](#)

[Cours en ligne Comprendre la procédure différenciée de demande de financement](#)

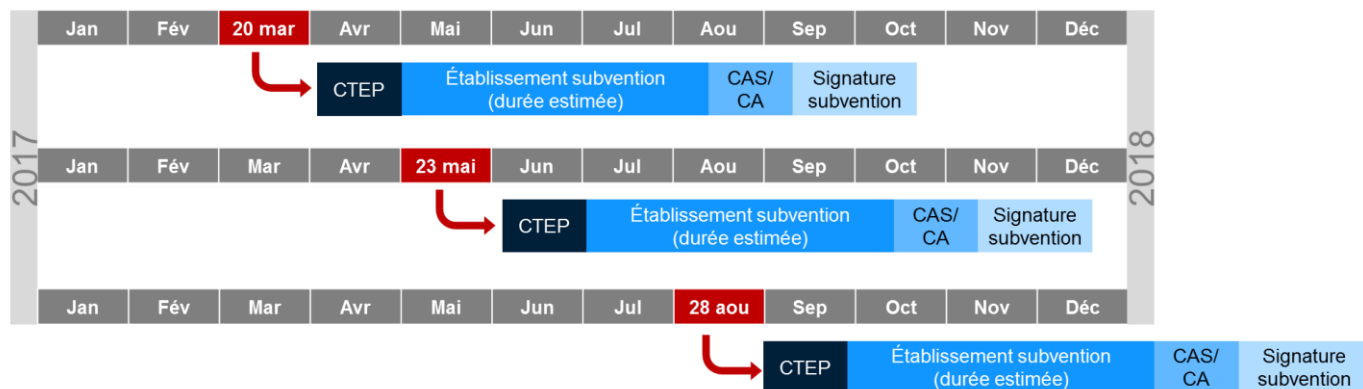
[Cours en ligne Comprendre le tableau relatif aux lacunes programmatiques](#)

[Cours en ligne Comprendre la démarche modulaire](#)

Comment préparer une demande de financement impliquant un examen personnalisé ou complet ?

Quand dois-je soumettre ma demande de financement ?

Il est important de planifier la demande assez longtemps à l'avance de manière à disposer de crédits suffisants en temps opportun. Lors de la planification, l'instance de coordination nationale doit prévoir du temps pour le dialogue inclusif, l'élaboration de la demande de financement, l'examen et l'approbation, l'établissement et l'approbation de la subvention. Le processus global, de la soumission de la demande de financement jusqu'à la signature de la subvention, dure neuf mois en moyenne (ou plus dans certains cas suivant le temps requis pour l'établissement de la subvention). Trois dates de soumission ont été fixées en 2017 pour les demandes de financement : le 20 mars, le 23 mai et le 28 août.



Quels documents dois-je fournir ?

Les documents et le niveau de détail à fournir avec la demande de financement varient selon la démarche de candidature adoptée. Les candidats sont invités à consulter les [documents-types et les instructions relatifs aux demandes de financement sur le site web du Fonds mondial](#) pour en savoir plus sur les documents spécifiques à fournir.

Formulaire de demande de financement

Quelle que soit la démarche de candidature, chaque formulaire de demande de financement contient cinq sections principales :

1. Contexte national

Les candidats fournissent des informations sur la situation épidémiologique actuelle et mettent en évidence les contraintes et les obstacles. Ils présentent également une évaluation de la riposte actuelle du pays à la maladie.

2. Demande de financement

Dans cette section, le pays classera par ordre de priorité l'ensemble des interventions et des programmes à inclure dans la ou les subventions du Fonds mondial et référencées dans le(s) tableau(s) des lacunes programmatiques, le(s) tableau(x) relatif(s) au paysage de financement, le cadre de résultats et le budget joints.

3. Mise en œuvre et atténuation des risques

Après avoir défini les interventions à financer et en avoir chiffré le coût, les pays indiquent en détail comment et par qui elles seront mises en œuvre. Ils présentent également les mesures d'atténuation des risques qui seront mises en place.

4. Paysage de financement, cofinancement et pérennité

Les pays décrivent le paysage de financement actuel et du financement futur attendu. Cela permet aux évaluateurs de comprendre le total des engagements dans la lutte contre la maladie, tant de la part du pays que d'autres donateurs. Dans cette section, les pays décrivent également leurs engagements en faveur du cofinancement et de la pérennité.

5. Demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée

Tous les candidats sont encouragés à inclure une demande de financement hiérarchisée supplémentaire, au-delà de la somme qui leur est allouée. Son montant doit représenter 30 à 50 pour cent au moins de la demande de financement. Cette demande sera examinée par le Comité technique d'examen des propositions, et les interventions solides d'un point de vue technique seront consignées dans le registre des demandes de qualité non financées.

Qu'est-ce que la demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée ?

Les candidats ne sont plus tenus de préparer une présentation exhaustive de leurs besoins. Dorénavant, la préparation d'une demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée est encouragée. Cette demande doit servir à présenter des interventions supplémentaires classées par ordre de priorité, à envisager au cas où d'autres ressources se libéreraient.

Les pays ont donc la possibilité d'intégrer à leurs programmes des interventions centrées stratégiquement et techniquement fiables si des fonds deviennent disponibles suite aux économies réalisées pendant l'établissement de la subvention ou son cycle de vie.

Le financement des interventions du registre des demandes de qualité non financées peut provenir de plusieurs sources, pendant toute la durée du cycle de vie de la subvention : optimisation du portefeuille du Fonds mondial, investissements privés ou accords Debt2Health.

Rendez-vous sur la [page web du registre des demandes de qualité non financées](#) pour consulter ce registre et prendre connaissance des questions fréquemment posées.

Étude de cas

La Lestolva, pays fictif d'Europe de l'Est, reçoit une lettre d'allocation du Fonds mondial l'informant que, son programme de lutte contre la tuberculose bénéficiant d'un financement de transition, elle doit faire une demande de financement en présentant un plan de transition et une candidature de transition, et que sa demande fera l'objet d'un examen personnalisé.

L'instance de coordination nationale s'inscrit à la troisième période d'examen du Comité technique d'examen des propositions. Elle communique avec les groupes concernés, notamment les personnes touchées par la tuberculose, dans le cadre du dialogue au niveau du pays, et prépare une demande de financement, en collaboration avec les partenaires techniques, démontrant l'état de préparation à la transition. Ces documents sont soumis au Fonds mondial le 28 août.

Pendant la troisième période d'examen, le Comité technique évalue la demande de financement de transition de la Lestolva dans le cadre d'un examen personnalisé. Il estime que la demande est solide et prépare le pays à une transition harmonieuse. Il recommande donc que le candidat passe à l'étape d'établissement de la subvention.

Pendant l'établissement de la subvention, l'instance de coordination nationale, le bénéficiaire principal et les partenaires dans le pays identifient les déficits de capacité et les risques, en étroite collaboration avec le Fonds mondial, et définissent les modalités de mise en œuvre, parallèlement à l'élaboration des documents de subvention.

La subvention est ensuite transmise au Comité d'approbation des subventions, qui l'évalue et confirme qu'elle est prête au décaissement. Enfin, le Conseil d'administration approuve la subvention et les crédits sont décaissés.

Enseignements tirés

Les notes conceptuelles soumises pendant le cycle de financement 2014/2016 comptaient souvent plus de cent pages. Cela représentait une charge de travail considérable pour les candidats qui préparaient ces documents mais aussi pour le Comité technique d'examen des propositions chargé d'évaluer les candidatures. Pour le nouveau cycle de financement, le nombre de pages de chaque demande de financement est limité. Les candidats sont vivement encouragés à préparer des demandes concises. Plus ces documents seront clairs et ciblés, plus leur examen et leur compréhension seront facilités. Faites référence aux informations disponibles dans d'autres documents clés plutôt que de les répéter dans la partie narrative.

Conseils pratiques aux candidats

Les demandes de financement intégrées sont recommandées. Les demandes de financement peuvent être soumises au Secrétariat du Fonds mondial sous la forme d'un dossier intégré unique ou de dossiers distincts propres à chaque composante de maladie. Les candidats sont invités à présenter des demandes intégrées pour plusieurs

composantes admissibles dans le pays, ou à soumettre simultanément plusieurs demandes de financement distinctes.

Aborder très tôt la question des systèmes résistants et pérennes pour la santé. Les pays sont vivement encouragés, dès les premières phases de travail, à discuter des financements à accorder aux systèmes résistants et pérennes pour la santé et à préparer une demande de financement complète en vue d'investissements transversaux ad hoc. Ils sont priés de regrouper toutes les interventions à l'appui de la mise en place de systèmes résistants et pérennes pour la santé dans **un seul et même dossier de candidature** (dans le cadre d'une demande portant sur une maladie particulière ou en tant que demande spécifique aux systèmes pour la santé), en veillant à couvrir les besoins pour toutes les maladies admissibles. Dans l'idéal, le candidat intégrera ces informations à sa toute première demande de financement.

Assurez-vous que vos choix stratégiques auront un impact. Les candidats doivent s'efforcer de préparer des demandes représentant des choix stratégiques pour l'investissement de ressources limitées, de manière à optimiser l'impact à plus long terme.

Confirmez votre récipiendaire principal sans tarder. Désignez votre récipiendaire principal dès que possible et impliquez-le dans le dialogue au niveau du pays et dans l'élaboration de la demande de financement, de manière à tirer pleinement parti de son expérience pratique (dans le respect des politiques sur les conflits d'intérêts).



Ressources utiles

[Documents-types et instructions relatifs aux demandes de financement](#)

[Manuel relatif au cadre modulaire](#)

[Notes d'information de base et notes d'information techniques](#)

[Cours en ligne Comprendre la procédure différenciée de demande de financement](#)

[Cours en ligne Comprendre le tableau relatif aux lacunes programmatiques](#)

[Cours en ligne Comprendre la démarche modulaire](#)

Qui examinera ma demande de financement ?

Pour aider le Fonds mondial à financer des programmes en mesure d'obtenir un très fort impact, le Conseil d'administration s'appuie sur un groupe indépendant d'experts internationaux appelé Comité technique d'examen des propositions, chargé d'examiner et d'évaluer les interventions de la demande de financement classées par ordre de priorité.

Le Comité technique est une équipe d'experts techniques qui connaissent bien le VIH, la tuberculose, le paludisme, les systèmes de santé, les systèmes communautaires, la question des droits de l'homme et du genre, le financement durable et la transition, ainsi que les questions de développement transversales. Il lui incombe d'évaluer les demandes de financement sur la base de leur bien-fondé technique, de leur centrage stratégique et de leur potentiel d'impact et de conseiller le Conseil d'administration du Fonds mondial. Le Conseil s'appuie sur les recommandations du Comité lorsqu'il prend des décisions relatives aux contextes où les investissements auront le plus d'impact.

Processus d'examen

Le Comité technique d'examen des propositions se réunit périodiquement (il peut s'agir de réunions physiques ou virtuelles) pour examiner les demandes de financement. Le président et le vice-président définissent la taille et la composition du Comité en fonction du nombre de demandes attendues. Le Comité examine le bien-fondé de chaque demande de financement et, dans la mesure du possible, prend en considération l'équilibre global des priorités au sein du portefeuille du pays concerné, ainsi que la politique plus générale et le contexte financier du pays.

Le [mandat du Comité technique d'examen des propositions](#) précise les critères techniques que le Fonds mondial a demandé au Comité d'utiliser lors de l'examen des demandes. Ces critères servent à évaluer si une demande de financement permettra d'optimiser l'impact et de mettre en place des systèmes résistants et pérennes pour la santé, de promouvoir et protéger les droits de l'homme et l'égalité de genre, de renforcer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du programme, et si la demande satisfait aux exigences de pérennité et de cofinancement.

Dans le cadre de son examen, le Comité technique tient également compte des informations liées au contexte, aux opérations et aux risques afférents aux demandes de financement que le Secrétariat lui a communiquées.

Au terme de son examen, le Comité technique aboutit à l'un des résultats ci-après :

- i) lancer l'établissement de la subvention : la demande de financement est jugée ciblée stratégiquement et techniquement solide, bien que le candidat doive éventuellement apporter des éclaircissements ou procéder à des ajustements dans les temps impartis ; ou
- ii) soumettre à nouveau la demande de financement (itération) : le candidat doit prendre acte des commentaires du Comité et soumettre sa demande de financement à un second examen du Comité avant de passer à l'étape d'établissement de la subvention.

Étude de cas

Le Bonande, pays fictif d'Afrique de l'Ouest, reçoit une lettre d'allocation du Fonds mondial l'informant qu'il doit présenter une candidature impliquant un examen complet pour son programme de lutte contre le VIH.

La subvention actuelle du pays liée au VIH prenant fin dans moins d'un an et parce qu'il faut prévoir dix mois environ pour l'examen complet, l'instance de coordination nationale commence immédiatement la préparation de la demande de financement.

Dans le cadre du dialogue au niveau du pays, l'instance de coordination nationale communique avec les groupes concernés, notamment les personnes touchées par le VIH, et prépare une demande de financement en collaboration avec les partenaires techniques.

Le pays s'inscrit à la deuxième période d'examen du Comité technique d'examen des propositions et veille, avec le concours de l'équipe de pays, à soumettre les documents requis dans les temps impartis.

Pendant la deuxième période d'examen, le Comité technique procède à un examen complet de la demande de financement du Bonande. Après s'être assuré du bien-fondé technique de la demande et de sa capacité à optimiser l'impact, il recommande que le candidat passe à l'étape d'établissement de la subvention.

Pendant l'établissement de la subvention, le candidat, le bénéficiaire principal et les partenaires dans le pays préparent les documents de subvention, en étroite collaboration avec le Fonds mondial.

La subvention est ensuite transmise au Comité d'approbation des subventions, qui l'évalue et confirme qu'elle est prête au décaissement. Enfin, le Conseil d'administration approuve la subvention et les crédits sont décaissés. Aucune prorogation de la subvention n'est requise puisque l'approbation est obtenue avant la fin de la subvention actuelle.

Enseignements tirés

Le Comité technique d'examen des propositions a produit plusieurs rapports sur les enseignements tirés pendant le cycle de financement 2014/2016. Ceux-ci, ainsi que de précédents rapports du Comité, sont disponibles sur le [site web](#) du Fonds mondial.

Conseils pratiques aux candidats

Commencez à discuter des modifications stratégiques importantes sans tarder. Quand un candidat veut apporter des modifications stratégiques majeures et tester de nouvelles démarches, il peut envoyer un projet de demande de financement pour le soumettre à un examen précoce par des experts techniques. Cette démarche s'inscrit dans une procédure itérative et peut aider les candidats à préparer les demandes de financement.

Ressources utiles

[Dates de réunion 2017 du Comité technique d'examen des propositions](#)

Quand aurai-je une réponse ?

Les décisions du Comité technique d'examen des propositions sont généralement communiquées aux candidats par les équipes de pays. Dans la plupart des cas, les candidats reçoivent le formulaire d'examen et de recommandation dans les dix jours qui suivent la réunion du Comité technique (ou du Comité d'approbation des subventions, si nécessaire).

Que dois-je faire pendant l'établissement des subventions ?

L'établissement des subventions est le processus de transformation de la demande de financement, y compris des recommandations du Comité technique d'examen des propositions (et du Comité d'approbation des subventions, le cas échéant), en subventions prêtes au décaissement qui seront soumises à l'approbation du Conseil d'administration du Fonds mondial.

Les équipes de pays, les candidats et les bénéficiaires principaux doivent planifier ensemble les étapes clés de l'établissement des subventions en vue de finaliser cette opération dans un délai de trois mois. Les autres parties prenantes, notamment les donateurs, les organisations de la société civile, les populations-clés et les agents locaux du Fonds, doivent continuer à participer à ce processus.

Pendant l'établissement d'une subvention, les bénéficiaires principaux, l'instance de coordination nationale et les partenaires dans le pays travaillent en étroite collaboration avec le Secrétariat du Fonds mondial pour que les modalités de mise en œuvre soient en place préalablement à l'approbation par le Conseil d'administration, de sorte que la subvention soit prête au décaissement. Le Secrétariat évalue les capacités des maîtres d'œuvre et contribue à les renforcer (par exemple, au moyen de mesures appropriées de coopération technique ou de renforcement des capacités), en étroite collaboration avec les partenaires. Seules les subventions adaptées aux capacités de leur maître d'œuvre seront signées.

Les documents qu'il faut remplir ou mettre à jour varient selon la démarche de candidature et d'autres facteurs. Contactez votre équipe de pays pour en savoir plus sur ce point.

★ Principaux changements apportés à l'établissement des subventions qu'il faut connaître

Budget et cadre de résultats : Les candidats ne sont plus obligés de fournir un document-type modulaire avec leur dossier. Ils peuvent remplir directement le budget et le cadre de résultats, puis continuer de les enrichir pendant l'établissement des subventions.

Évaluation des capacités : Auparavant, tous les bénéficiaires principaux devaient se soumettre à une évaluation des capacités. Cela n'est plus obligatoire pour les bénéficiaires principaux existants, sauf motif particulier ou si lesdits bénéficiaires abordent un nouveau domaine d'activité.

Modalités d'audit : Par le passé, les modalités d'audit finalisées devaient impérativement être transmises dans le cadre de l'établissement des subventions. Ce n'est plus le cas aujourd'hui mais les modalités devront néanmoins être finalisées dans les trois mois qui suivent la signature de l'accord de subvention.

Cadre de résultats pour les pays ciblés : Au titre de la démarche différenciée, les pays ciblés conserveront un cadre de résultats comportant un nombre réduit d'indicateurs et de mesures de suivi du plan de travail. Cela devrait faciliter la gestion des subventions et la communication de l'information y afférente sur une base annuelle, tout en attirant l'attention sur la mise en œuvre et l'obtention de résultats.

☑ Conseils pratiques aux candidats

Inscrivez l'établissement des subventions dans la continuité du processus de candidature. Lors de la planification de l'accès aux fonds, assurez-vous que le processus d'établissement des subventions s'appuie sur la demande de financement. Veillez à ce que les personnes qui étaient associées à l'étape de la demande de financement participent à l'élaboration des documents pour l'établissement des subventions.

Maintenez l'engagement des partenaires du dialogue au niveau du pays. Le dialogue participatif au niveau du pays doit se poursuivre pendant l'établissement de la subvention. Il est important de s'appuyer sur les

partenaires techniques, les maîtres d'œuvre nationaux expérimentés et les représentants de la société civile ou des populations-clés pour justifier le choix d'activités détaillées en vue d'atteindre les cibles identifiées.

Prévoyez de passer du temps de qualité avec votre équipe de pays. Dans la mesure du possible, laissez beaucoup de temps au récipiendaire principal et à l'équipe de pays, pour qu'ils puissent négocier ensemble et en personne les principaux éléments de l'accord de subvention. Cela permettra de limiter le temps consacré aux éclaircissements et de prendre des décisions rapides et conjointes.

Anticipez les délais d'approvisionnement. Le plan d'achat aura peut-être été établi au vu des hypothèses émises dans la demande de financement. Ces hypothèses doivent être examinées et actualisées pendant la phase d'établissement de la subvention. Une attention particulière doit être portée aux produits et aux biens de santé dont la fabrication ou la livraison est la plus longue. La possibilité d'achats précoces ou groupés sera envisagée avec le gestionnaire de portefeuille du Fonds.

Lancez très tôt l'évaluation des capacités des nouveaux bénéficiaires principaux. L'évaluation des capacités peut démarrer dès que les principaux maîtres d'œuvre sont identifiés, et même avant la soumission de la demande de financement. Cela laisse le temps de mener à bien les activités de renforcement des capacités et de renforcement des systèmes nécessaires.

Soyez réaliste quant aux capacités des maîtres d'œuvre. L'outil d'évaluation des capacités permet d'identifier les risques et la complexité inhérents aux plans de mise en œuvre proposés et aux organisations chargées de la mise en œuvre. La préparation de plans d'atténuation des risques doit commencer dès qu'une difficulté est identifiée.

Le choix des maîtres d'œuvre doit se fonder sur la réalisation la plus efficace des interventions. Pendant l'établissement de la subvention, l'accent doit être mis sur la mise en œuvre efficace des programmes de santé identifiés, sans perdre de vue les questions liées aux droits de l'homme et au genre. Les modalités de mise en œuvre proposées peuvent nécessiter le remplacement de certains maîtres d'œuvre s'il est avéré que d'autres seraient plus efficaces. De même, il est conseillé de réfléchir sérieusement avant de remplacer un maître d'œuvre efficace par un autre dont il faudrait considérablement renforcer les capacités.



Ressources utiles

[Présentation succincte de l'établissement des subventions](#)

[Cours en ligne Introduction à l'établissement des subventions](#)

[Cours en ligne Comprendre la cartographie des modalités de mise en œuvre](#)

[Cours en ligne Comprendre le cadre de résultats](#)

[Guide d'utilisation de l'outil d'évaluation des capacités](#)

Qui approuve définitivement ma subvention ?

Le Comité d'approbation des subventions est l'instance de gouvernance du Secrétariat qui examine les demandes de financement et recommande des subventions prêtes au décaissement au Conseil d'administration pour qu'il les approuve. Il se réunit une fois par mois environ ou plus souvent dans des circonstances exceptionnelles.

Les partenaires techniques sont invités à assister aux réunions ordinaires du Comité d'approbation des subventions. Parmi ces partenaires figurent des experts techniques confirmés de l'OMS, de l'ONUSIDA, du partenariat Halte à la tuberculose, du partenariat Faire reculer le paludisme et un représentant de la société civile possédant les compétences techniques pertinentes. Les partenaires de développement (donateurs bilatéraux et multilatéraux) peuvent aussi être invités à participer aux réunions du Comité d'approbation des subventions.

Examen des demandes de financement par le Comité d'approbation des subventions

★ Avant l'établissement des subventions, le Comité d'approbation des subventions n'examinera que les composantes de maladie pouvant prétendre à des fonds de contrepartie (voir page 18) et les demandes de financement particulières, à la demande d'une équipe de pays ou d'une équipe fonctionnelle, en vue de fournir des orientations supplémentaires pour l'établissement des subventions. Tous les autres examens de ce Comité auront lieu après l'établissement des subventions.

Sur quels éléments l'examen par le Comité d'approbation des subventions porte-t-il ?

- la détermination de la portée programmatique finale pour garantir un investissement stratégique des ressources du Fonds mondial pour optimiser l'impact, alignée sur la stratégie nationale et centrée sur les

populations-clés, les droits de l'homme, la question du genre et les zones géographiques à transmission élevée, selon les cas ;

- la confirmation que les questions soulevées et les éclaircissements demandés par le Comité technique d'examen des propositions et le Comité d'approbation des subventions (le cas échéant) ont été pris en compte pendant l'établissement de la subvention ;
- l'examen rigoureux des finances et du budget permettant d'identifier des gains d'efficacité et des économies (au niveau de la gestion du programme et des coûts unitaires, par exemple) pouvant être réinvestis en vue d'optimiser l'impact ;
- l'identification des risques adéquate et les mesures d'atténuation mises en place pour les risques résiduels ;
- les modalités de gestion des subventions et les capacités de mise en œuvre globales, notamment le respect des normes minimales ainsi que des politiques et procédures applicables du Fonds mondial ;
- la clarification des stratégies et des mesures clés devant faire l'objet d'un suivi pendant la mise en œuvre du programme pour garantir la qualité et l'efficacité de ce dernier ;
- l'évaluation du paysage de financement du gouvernement et des partenaires, notamment des contributions des autorités publiques et des plans de pérennité ;
- l'état global de préparation de la subvention au décaissement.

Après l'examen par le Comité d'approbation des subventions, les besoins classés par ordre de priorité et chiffrés au-delà du financement de la subvention seront mis à jour dans le registre des demandes de qualité non financées, et le cas échéant les activités et les coûts pertinents absorbés pendant l'établissement de la subvention seront déduits.

Quand serai-je informé des résultats de l'examen du Comité d'approbation des subventions ?

Après l'examen d'une subvention prête au décaissement, le Comité d'approbation des subventions arrête définitivement le montant du financement soumis à l'approbation du Conseil d'administration et transmet un rapport assorti de recommandations au Conseil d'administration. Ce processus dure deux à trois mois environ. S'ils sont approuvés par le Conseil d'administration, les montants finaux ainsi que les conditions de la subvention sont communiqués au candidat par l'équipe de pays.

Enseignements tirés

Répondez dès que possible aux demandes (éclaircissements ou mesures) du Comité technique d'examen des propositions et/ou du Comité d'approbation des subventions : L'équipe de pays, le candidat et les bénéficiaires principaux veilleront à ce que les éclaircissements ou mesures demandés soient pris en compte dès que possible, alimentent le processus d'établissement des subventions dans les délais fixés et, au terme de ce processus, informeront le Comité des questions en suspens.

Conseils pratiques aux candidats

Soulignez les évolutions/modifications récentes. Remplissez le formulaire de réponse du candidat et vérifiez que les nouvelles informations/évolutions ou les modifications apportées au centrage stratégique et aux interventions clés depuis l'examen du Comité technique et du Comité d'approbation sont clairement soulignées en vue d'en déterminer l'importance.

Optimisez le rapport coût/efficacité. Cherchez des possibilités d'optimiser le rapport coût/efficacité et l'impact des ressources disponibles en termes de couverture des interventions clés pouvant être financées avec les crédits alloués.

Ressources utiles

[Page des décisions de financement](#)

Qui signe la subvention ?

Le Conseil d'administration du Fonds mondial approuve les subventions prêtes au décaissement, puis les parties signent l'accord de subvention et les crédits sont engagés et transférés au bénéficiaire principal. Le Conseil d'administration approuve le montant total du budget pour la durée de la période de mise en œuvre concernée, pour chaque subvention et composante de maladie.

Après l'approbation du Conseil d'administration, l'accord de subvention doit être signé dès que possible pour faciliter le décaissement des fonds et la mise en œuvre de la subvention au début de la période de mise en œuvre. L'accord de subvention est signé par les signataires autorisés du bénéficiaire principal et du Fonds mondial, et reconnu par le président ou le vice-président de l'instance de coordination nationale et par le représentant de la société civile membre de cette instance.

L'accord de subvention prendra la forme d'une confirmation de subvention, inscrite dans un accord-cadre, et comprendra :

- a. la mise en contexte de l'accord ;
- b. un tableau recensant le détail de l'accord et des signataires ;
- c. la description intégrée de la subvention, qui décrit le programme régi par l'accord de subvention, le cadre de résultats négocié et le budget récapitulatif.

Première décision de financement annuelle. La première décision de financement annuelle est examinée et approuvée dans le cadre de la finalisation du budget détaillé. Cette décision et le calendrier des décaissements correspondant sont inclus dans la description intégrée de la subvention.

Informations disponibles. Après l'approbation d'une subvention prête au décaissement par le Conseil d'administration, le Fonds mondial publie la demande de financement dans la section [Portefeuille de subventions](#) de son site web. Les demandes de financement sont répertoriées sur les pages des différents pays. Les accords de subvention seront publiés sur les pages de subventions de chaque pays lorsque les subventions auront été signées. La [page des décisions de financement](#) donnera un aperçu des demandes de financement approuvées et des accords de subvention signés, ainsi que des liens vers ces documents.

Politique de prorogation des subventions

Les financements accordés au titre des allocations pour 2014/2016 et 2017/2019 ne peuvent être regroupés ou se chevaucher. Les candidats doivent donc planifier leurs demandes de financement suffisamment à l'avance pour que les sommes nouvellement allouées prennent le relais immédiat de la période de mise en œuvre précédente. Si une prorogation est requise, le montant accordé à ce titre sera déduit de la nouvelle somme allouée au candidat pour la période 2017/2019.

Autres informations utiles

★ Fonds de contrepartie pour les investissements à effet catalyseur : qu'est-ce que c'est et comment puis-je en bénéficier ?

Les pays pouvant prétendre aux fonds de contrepartie destinés aux investissements à effet catalyseur en sont avisés dans leur lettre d'allocation. Pour pouvoir bénéficier de ces fonds, un candidat doit justifier :

1. d'une augmentation de la part de la somme allouée consacrée à la priorité d'investissement à effet catalyseur pertinente, par rapport aux niveaux de budget des subventions du Fonds mondial de la période d'allocation 2014/2016. Ce montant doit être égal ou supérieur à celui des fonds de contrepartie disponibles ;
2. d'une augmentation correspondante des cibles programmatiques et du niveau de couverture visé avec l'augmentation de la part de la somme allouée au pays et les fonds de contrepartie consacrés à la priorité d'investissement à effet catalyseur.

La mise en œuvre des fonds de contrepartie peut être assouplie, en particulier pour les subventions prévoyant des achats massifs de marchandises où le transfert de financements pour satisfaire aux exigences de contrepartie entraînerait une réduction de l'impact ou nuirait aux programmes. L'adoption d'assouplissements sera examinée par le Comité technique d'examen des propositions et le Comité d'approbation des subventions, au cas par cas.

Le Comité technique d'examen des propositions examinera toutes les demandes de financement sollicitant des fonds de contrepartie, afin de déterminer le bien-fondé technique et le potentiel d'impact. Il évaluera également si la somme allouée a été programmée de manière adéquate pour les priorités à effet catalyseur.

Le Comité d'approbation des subventions attribuera les fonds de contrepartie, si l'évaluation montre qu'ils sont conformes aux priorités à effet catalyseur.

Financement multipays

Le Fonds mondial répond aux besoins des pays, mais les maladies ne connaissent pas les frontières et, parfois, la solution la plus efficace est celle qui associe plusieurs pays ou régions. Grâce au financement multipays, le Fonds mondial cible un nombre limité de priorités multipays clés stratégiques, essentielles à l'atteinte des objectifs établis par la Stratégie du Fonds mondial et ne pouvant pas être financées uniquement par les sommes allouées aux pays.

Priorités stratégiques multipays pour le cycle de financement 2017/2019

Composante	Priorités stratégiques multipays	Financement (en millions de dollars US)
Paludisme	Élimination du paludisme dans les pays à faible charge de morbidité	145
Tuberculose	Identification des cas de tuberculose manquant à l'appel	65
VIH	Pérennité des services pour les populations clés	50
TOTAL		260

Pour certains domaines prioritaires, les candidats seront identifiés préalablement et pour d'autres, une procédure concurrentielle sera mise en place.

Candidats identifiés préalablement

Dès lors qu'un candidat sera identifié préalablement, le Fonds mondial l'invitera à rédiger une demande de financement complète visant les domaines de priorité approuvés et axée sur la région.

Domaines prioritaires et candidats préalablement identifiés

Maladie	Domaine prioritaire	Démarche de candidature	Calendrier prévu de dépôt des candidatures	Nombre prévu de subventions
Paludisme	Élimination du paludisme en Amérique centrale et sur l'île d'Hispaniola	Identification préalable	Août 2017	1

	Élimination du paludisme en Afrique du Sud	Identification préalable ou appel à propositions (à confirmer au 4 ^e trimestre 2017)	Avril 2018 ou ultérieurement	1-2
	Élimination de la pharmacorésistance aux antipaludéens	Identification préalable	Terminé	1
Tuberculose	Tuberculose dans le secteur minier	Identification préalable	Août 2017	1
	Laboratoires supranationaux en Afrique orientale et australe	Identification préalable	Avril 2018	1

Procédure de demande concurrentielle : appel à propositions

Pour les domaines prioritaires requérant une procédure de demande concurrentielle, un appel à propositions sera publié sur le site Web du Fonds mondial. Ces appels à propositions comportent des mandats spécifiques que le candidat devra aborder dans sa demande de financement. Les appels à propositions seront publiés 4 à 6 mois avant la période de soumission afin de permettre un dialogue régional solide.

Le Comité technique d'examen évaluera toutes les demandes de financement qui répondent aux critères minimaux de demande ou d'admissibilité et identifieront les propositions plus pertinentes, conformes aux mandats pour chaque domaine prioritaire. Le nombre attendu de subventions pour chaque domaine prioritaire est défini et les candidats potentiels sont encouragés à collaborer afin de présenter en commun une proposition complète et convaincante qui réponde totalement aux mandats.

Domaines prioritaires et procédure concurrentielle de demande

Maladie	Domaine prioritaire	Démarche de candidature	Appel à propositions publié	Calendrier prévu de dépôt des candidatures	Nombre prévu de subventions
Paludisme	Élimination du paludisme en Afrique du Sud	Identification préalable ou appel à propositions (à confirmer au 4 ^e trimestre 2017)	4 ^e trimestre 2017	Avril 2018 ou ultérieurement	1-2
Tuberculose	Amélioration de la qualité des soins et prévention de la tuberculose multirésistante en Europe de l'Est	Appel à propositions	4 ^e trimestre 2017	Avril 2018	1
	Soutien aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui s'affranchissent des financements de lutte contre la tuberculose du Fonds mondial	Appel à propositions	4 ^e trimestre 2017	Avril 2018	1
	Interventions auprès des réfugiés en Afrique orientale	Appel à propositions	4 ^e trimestre 2017	Avril 2018	1
	Laboratoire supranational en Afrique occidentale et centrale	Appel à propositions	4 ^e trimestre 2017	Avril 2018	1

	Interventions auprès des migrants et des populations mobiles en Asie (1) (2)	2 mandats	4 ^e trimestre 2017	Avril 2018	2
VIH	Pérennité des services en faveur des populations de la région d'Amérique latine et des Caraïbes (1) (2)	2 mandats	4 ^e trimestre 2017	Avril 2018	2-3
	Pérennité des services en faveur des populations de la région d'Europe de l'Est et d'Asie centrale	Appel à propositions	3 ^e trimestre 2017	Février 2018	1-2
	Pérennité des services en faveur des populations de la région de l'Asie du Sud-Est	Appel à propositions	4 ^e trimestre 2017	Avril 2018	1
	Pérennité des services en faveur des populations de la région du Moyen Orient et d'Afrique du Nord	Appel à propositions	4 ^e trimestre 2017	Avril 2018	1



Ressources utiles

[Fonds de contrepartie pour les investissements à effet catalyseur : instructions et formulaire de demande](#)

[Investissement à effet catalyseur : fonds de contrepartie disponibles](#)

Quels sont les critères d'admissibilité des instances de coordination nationale ?

Les six critères d'admissibilité que les instances de coordination nationale doivent remplir restent inchangés pour le cycle de financement 2017/2019. Toutefois, l'évaluation annuelle de l'admissibilité et des résultats des instances de coordination nationale (critères d'admissibilité 3 à 6) peut être réalisée selon trois approches distinctes : normale, allégée et très allégée. Pour plus d'informations, consultez les [directives relatives à l'admissibilité](#).

Critère d'admissibilité 1 : procédure d'établissement de la note conceptuelle transparente et ouverte

Critère d'admissibilité 2 : procédure de sélection du récipiendaire principal ouverte et transparente

Critère d'admissibilité 3 : planification et mise en œuvre du suivi stratégique

Critère d'admissibilité 4 : sélection de membres des instances de coordination nationale issus des communautés touchées

Critère d'admissibilité 5 : procédures de sélection de membres des instances de coordination nationale ne provenant pas du secteur public

Critère d'admissibilité 6 : gestion des conflits d'intérêt au sein des instances de coordination nationale

Les instances de coordination nationale seront informées par leur gestionnaire de portefeuille du Fonds de l'approche d'évaluation retenue.



Documents de conformité aux critères 1 et 2 d'admissibilité des instances de coordination nationale

Au dépôt de la demande de financement, le Secrétariat procédera à l'examen préliminaire des deux premiers critères d'admissibilité des instances de coordination nationale, relatifs à la procédure transparente et ouverte d'élaboration de la demande de financement et à la procédure ouverte et transparente de sélection du récipiendaire principal.

Le Secrétariat a classé les instances de coordination nationale par niveau d'examen : normal ou allégé. Ce classement dépend des résultats annuels obtenus avec l'outil d'évaluation de l'admissibilité et des résultats (qui cible les critères d'admissibilité 3 à 6) et des informations contextuelles supplémentaires émanant du département du Fonds mondial chargé des questions liées aux communautés, aux droits et au genre.

Les documents demandés pour démontrer que les critères d'admissibilité 1 et 2 sont remplis dépendent du niveau d'examen prévu pour l'instance. Toutefois, il faudra produire des documents standard attestant que le critère 2 est

rempli si l'instance de coordination nationale propose comme récipiendaire principal une nouvelle entité ou une entité ayant déjà exercé cette fonction, mais dont la dernière notation en date est inférieure ou égale à B2.

Les instances de coordination nationale seront informées par la lettre d'allocation du niveau d'examen à laquelle elles seront soumises et des pièces à fournir pour les critères 1 et 2.

Étude de cas

Préparation d'une demande de financement transparente et ouverte par la Géorgie

L'élaboration de la demande de financement liée au VIH de la Géorgie illustre bien comment impliquer un large éventail de parties prenantes et préserver la transparence pendant le dialogue au niveau du pays.

Plusieurs sections du site web accessible au public de l'instance de coordination nationale sont aisément consultables et facilitent le processus d'élaboration de demandes de financement. Elles proposent des ressources comme les résultats actuels, les procès-verbaux de diverses conférences, les documents relatifs à la stratégie et les rapports annuels du Fonds mondial. Nombre de ces documents sont disponibles en anglais et en géorgien pour toucher un plus large éventail de parties prenantes dans le pays.



Ce site web complète et améliore le processus d'élaboration de demandes de financement grâce à une compilation de documents pertinents issus de sources clés, notamment :

- les plans stratégiques nationaux spécifiques aux maladies de la Géorgie ;
- des résumés d'interventions mises en œuvre par l'État, le Fonds mondial et d'autres partenaires ;
- des enquêtes de tendance sur les risques liés au VIH et la prévention dans les populations-cibles ; et
- des études comparatives, des études portant sur les résultats, des documents de politique générale et divers articles.

Presque toutes les sections du site web contiennent une zone de commentaires en ligne accessible à tous, pour encourager les visiteurs à poser des questions et laisser des commentaires, et solliciter les observations des parties prenantes. La page d'accueil attire l'attention

sur les récents développements et permet aux visiteurs de consulter les messages postés dans toutes les rubriques.

Dans un souci de transparence, l'instance de coordination nationale utilise ce site web comme une plate-forme qui héberge une grande variété de ressources pertinentes, des informations très complètes sur le rôle et la composition de l'instance de coordination nationale, ainsi que des informations actualisées sur la circonscription du Conseil d'administration du Fonds mondial. L'exemple de cette instance montre comment la transparence et la participation du plus grand nombre pendant le dialogue au niveau du pays peuvent contribuer à la soumission d'une demande de financement de qualité.

Enseignements tirés

Le Fonds mondial a également identifié les meilleures pratiques relatives au critère d'admissibilité 2, mises en évidence lors de l'examen préliminaire de l'admissibilité des instances de coordination nationale :

- publier un appel à candidatures de récipiendaires principaux via différents canaux de communication (radio, sites web, e-mails, journaux) avec un délai de candidature de 14 jours au moins ;
- constituer un comité pour examiner les candidatures des récipiendaires principaux selon des critères clairs. Choisir les membres de ce comité lors d'un vote à bulletin secret des membres de l'instance de coordination nationale ;
- présenter la liste des récipiendaires principaux présélectionnés recommandés à l'ensemble de l'instance de coordination nationale pour examen final ;

Faire preuve de transparence lors du choix ou de la reconduction d'un récipiendaire principal (vote à bulletin secret, par exemple), en veillant à ce que la politique de gestion des conflits d'intérêts soit suivie et documentée.

Conseils pratiques aux candidats

Commencez votre auto-évaluation sans tarder. Les instances de coordination nationale qui adopteront la démarche standard d'évaluation de l'admissibilité et des résultats doivent lancer dès que possible la procédure relative à la demande de coopération technique en vue de l'auto-évaluation annuelle, de manière à pouvoir remédier aux éventuelles difficultés d'admissibilité et éviter tout retard potentiel dans la signature de la subvention. Les équipes de pays du Fonds mondial sont là pour répondre aux questions sur les demandes de coopération technique et le financement y afférent.

Impliquez les parties prenantes au-delà de l'instance de coordination nationale. Concernant le critère d'admissibilité 1 (procédure ouverte d'élaboration des demandes de financement), les instances doivent envisager de faire appel à des participants non traditionnels. Elles peuvent par exemple solliciter des experts en renforcement des systèmes de santé ou en matière de santé maternelle, néonatale et infantile dans le pays.

Ressources utiles

[Critères d'admissibilité des instances de coordination nationale et directives](#)

[Modèle de procès-verbal des instances de coordination nationale](#)

[Vidéo de présentation du Fonds mondial et des instances de coordination nationale](#)

[Cours en ligne Critères d'admissibilité des instances de coordination nationale](#)

Que dois-je savoir sur le cofinancement ?

Les financements du Fonds mondial sont loin de suffire à financer intégralement le coût des ripostes nationales pour en finir pour de bon avec les trois épidémies et améliorer la santé de tous. Si l'on veut obtenir un impact durable contre les trois maladies, les engagements financiers de sources publiques doivent jouer un rôle prépondérant dans l'application des stratégies nationales. Il est dès lors crucial que les pouvoirs publics nationaux maintiennent et augmentent les ressources affectées au financement des programmes nationaux de lutte contre les maladies et au secteur de la santé.

Politique en matière de pérennité, de transition et de cofinancement

Le Fonds mondial a adopté une nouvelle [Politique en matière de pérennité, de transition et de cofinancement](#) qui remplace la politique relative à l'admissibilité et au financement de contrepartie. Les exigences de cofinancement (anciennement « financement de contrepartie » et « volonté de payer ») pour bénéficier du soutien du Fonds mondial sont inscrites dans cette nouvelle politique et différenciées pour tenir compte des contextes nationaux. Pour les pays à charge de morbidité élevée et aux ressources limitées, la politique met davantage l'accent sur les investissements nationaux en vue de mettre en place des systèmes résistants et pérennes pour la santé et évoluer vers la couverture sanitaire universelle. À mesure que leurs ressources économiques augmentent ou que leur charge de morbidité baisse, les pays doivent accroître leurs efforts de préparation et de planification de la transition, et augmenter progressivement les exigences de cofinancement en ciblant des difficultés spécifiques à la transition et des programmes en faveur des populations-clés.

Principales modifications des exigences de cofinancement introduites par la nouvelle politique en matière de pérennité, de transition et de cofinancement :

Précédente politique relative au financement de contrepartie (subventions de la période d'allocation 2014/2016)	Nouvelle politique en matière de pérennité, de transition et de cofinancement (subventions de la période d'allocation 2017/2019)
Centrage minimal sur les dépenses publiques de santé	Centrage explicite sur les dépenses publiques de santé, en particulier dans les pays à charge de morbidité élevée dont les dépenses de santé sont faibles / qui génèrent peu de recettes

Seuils minimaux basés sur le revenu	Pas de seuils minimaux ; centrage sur les investissements supplémentaires
Versement de 15 pour cent de la somme allouée pour 2014/2016 subordonné au respect des exigences relatives à la volonté de payer	L'incitation au cofinancement représente 15 pour cent au moins de la somme allouée et peut varier suivant les pays
Accès à l'incitation au cofinancement basé sur le total des investissements supplémentaires, quel que soit le domaine d'investissement	Exigences différenciées pour une augmentation progressive des investissements dans les principales composantes programmatiques. Par exemple : Pays à faible revenu : jusqu'à 100 pour cent des investissements supplémentaires peuvent financer des interventions en faveur de systèmes résistants et pérennes pour la santé ; Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure : pour bénéficier de l'incitation, 50 pour cent des investissements de cofinancement doivent cibler les populations-clés et vulnérables. En outre, les principales exigences mettent spécifiquement l'accent sur l'augmentation des dépenses de santé et l'absorption progressive par les autorités publiques des principaux coûts des programmes (y compris pour les populations-clés).

Quelles ressources le cofinancement désigne-t-il ?

Le Fonds mondial définit le cofinancement comme l'ensemble des ressources publiques et des contributions privées nationales qui financent le secteur de la santé et les plans stratégiques nationaux soutenus par le Fonds mondial. Ces ressources peuvent provenir :

- de recettes publiques aux niveaux central, régional et local ;
- de prêts contractés auprès de sources externes ou de créanciers privés ;
- de revenus dégagés par l'allègement de la dette, notamment dans le cadre des accords Debt2Health établis avec le Fonds mondial ;
- de l'assurance-maladie sociale ;
- de contributions vérifiables de sociétés nationales et d'organismes philanthropiques qui financent les plans stratégiques nationaux.

Quelles sont les exigences de cofinancement minimales à satisfaire pour solliciter le soutien du Fonds mondial ?

La politique décrit deux exigences de cofinancement fondamentales pour accéder à la somme allouée par le Fonds mondial :

exigence 1 : accroissement progressif des dépenses publiques pour la santé en vue de répondre aux objectifs nationaux de couverture sanitaire universelle ;

exigence 2 : augmentation avérée du cofinancement des programmes soutenus par le Fonds mondial pendant chaque période d'allocation, en vue d'une prise en charge progressive des principaux coûts des plans nationaux de lutte contre les maladies.

Comment le Fonds mondial encourage-t-il des investissements supplémentaires au titre du cofinancement ?

Afin d'encourager des investissements nationaux supplémentaires, une incitation au cofinancement est incluse dans la somme allouée à chaque pays. Celle-ci est égale à 15 pour cent au moins de la somme allouée par le Fonds mondial et n'est disponible que si le pays consent des **investissements nationaux supplémentaires** dans les programmes de lutte contre les maladies et/ou des investissements dans des systèmes résistants et pérennes pour la santé pendant la période de mise en œuvre et qu'il tient ces engagements.

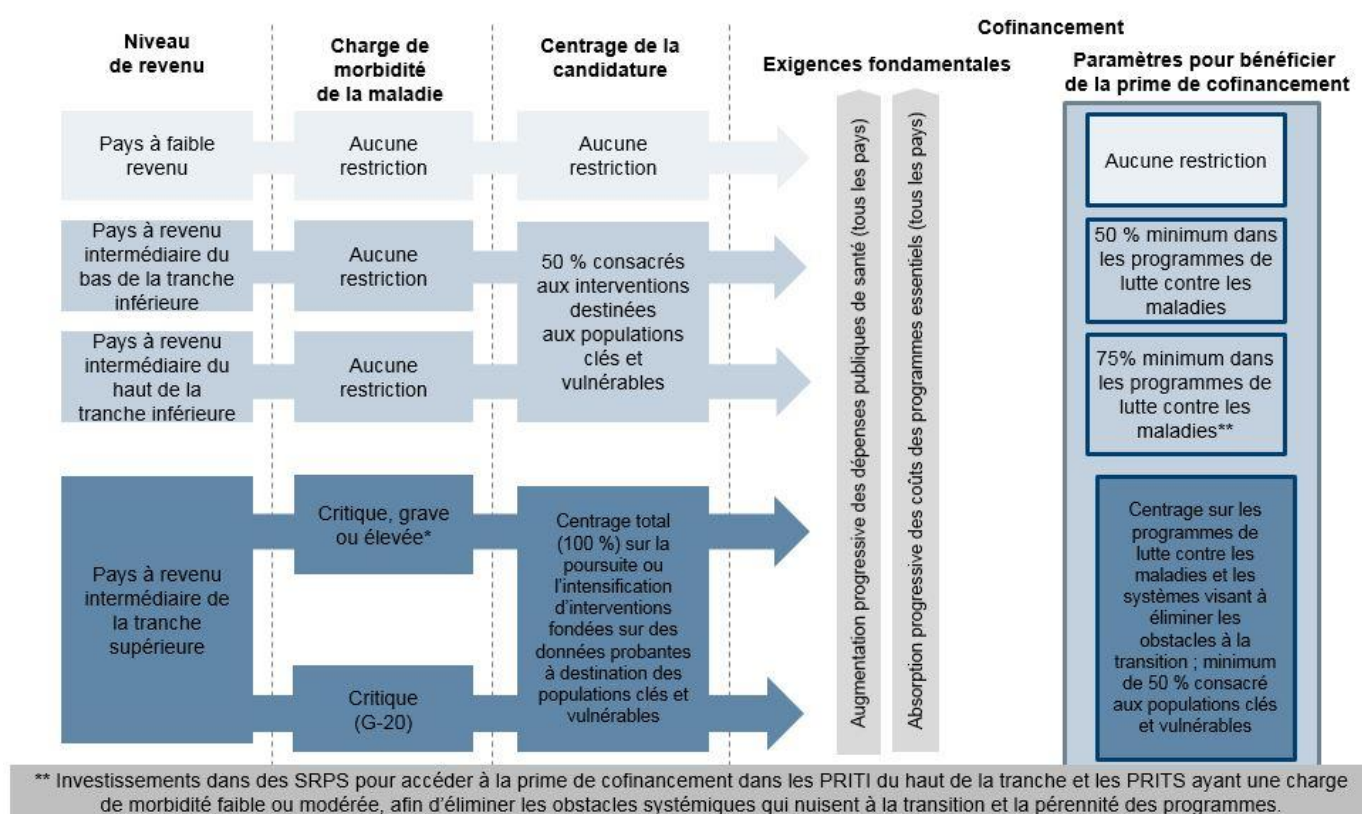
Qu'entend-on précisément par « des investissements nationaux supplémentaires » pour bénéficier de l'incitation au cofinancement ?

Les investissements nationaux supplémentaires correspondent à l'augmentation des investissements nationaux pendant la période de mise en œuvre des subventions 2017/2019, par rapport à la précédente période de mise en œuvre de même durée.

L'incitation au cofinancement fixée est communiquée dans la lettre d'allocation. Pour en bénéficier, il faut que les investissements nationaux supplémentaires :

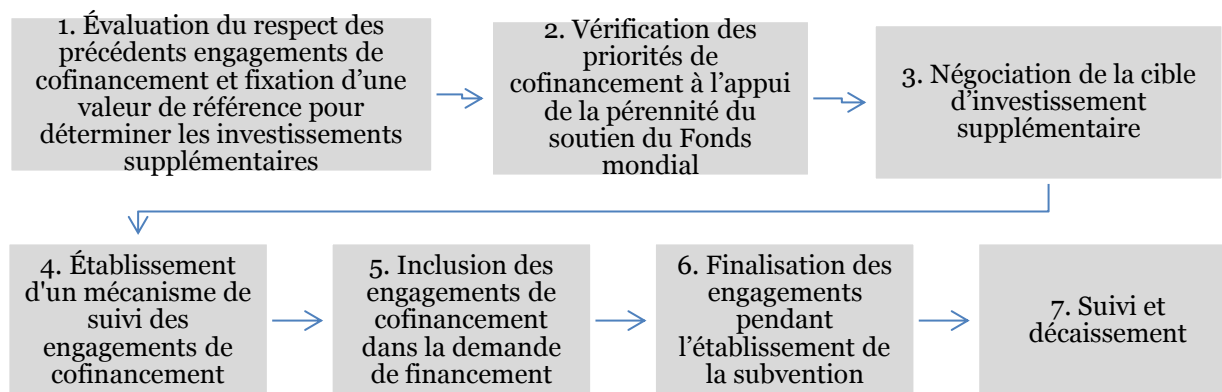
- représentent au moins 50 pour cent de l'incitation au cofinancement pour les pays à faible revenu, et au moins 100 pour cent de cette incitation pour les pays à revenu intermédiaire ;
- soient affectés aux domaines prioritaires des plans stratégiques nationaux, conformément aux orientations en matière d'investissement élaborées avec les partenaires (y compris les orientations spécifiques aux régions, le cas échéant) ; et
- soient attestés par l'affectation de fonds à des postes budgétaires spécifiques, ou d'autres mécanismes de garantie convenus.

Le niveau et le centrage des engagements des autorités publiques requis pour bénéficier de l'incitation au cofinancement seront approuvés dans le cadre du dialogue au niveau du pays et dépendront des besoins de financement, des engagements existants, des tendances des dépenses antérieures, de la répartition par programme, du revenu du pays et de la marge de manœuvre budgétaire. En général, les paramètres suivants s'appliqueront lors de l'évaluation des contributions au cofinancement :



Processus permettant d'attester du respect des exigences de cofinancement

Bien que les montants précis des engagements futurs supplémentaires varient selon le pays, le processus général d'identification, de définition et de suivi des engagements est similaire pour l'ensemble des pays :



Y-a-t-il des exceptions à la nécessité de satisfaire aux exigences de cofinancement ?

Par défaut, toutes les composantes dans le pays qui peuvent prétendre à un financement du Fonds mondial doivent répondre aux exigences de cofinancement pour obtenir la somme qui leur est allouée, que le bénéficiaire principal soit une organisation gouvernementale ou non gouvernementale (ou du secteur privé). Toutefois, dans des circonstances exceptionnelles, si un pays n'est pas en mesure de satisfaire aux exigences, le Fonds mondial peut envisager de ne pas appliquer les critères, en fonction de solides justifications fournies par l'instance de coordination nationale.

En outre, les candidatures multipays¹ et les candidats autres que des instances de coordination nationale ne sont pas tenus de respecter les exigences de cofinancement décrites dans la politique en matière de pérennité, de transition et de cofinancement.

Conseils pratiques aux candidats

Agissez rapidement pour combler les lacunes en matière de données. Le contrôle du respect des exigences de cofinancement requiert de solides mécanismes de suivi des ressources. Si le manque de données fiables sur les dépenses publiques est un problème majeur, rapprochez-vous du Secrétariat pour prendre des mesures en vue de corriger cette situation. Ces mesures pourront prendre la forme d'une évaluation rapide réalisée par des partenaires ou des institutions dans le pays, d'un renforcement des systèmes de gestion des finances publiques et/ou de l'institutionnalisation des mécanismes de suivi des dépenses comme les comptes nationaux de la santé. Les instances de coordination nationale peuvent consulter leur gestionnaire de portefeuille du Fonds en vue de budgétiser et/ou de reprogrammer des crédits de subvention en faveur d'investissements pour améliorer la fiabilité des données relatives aux dépenses de santé et de lutte contre les maladies.

Les ressources et documents suivants des pays peuvent être utilisés pour évaluer les engagements financiers et les dépenses :

- documents relatifs aux stratégies de santé et de lutte contre les maladies ;
- cadre des dépenses à moyen terme ;
- budgets de l'État et pièces justificatives ;
- dépassements de budget et obligations ;
- comptes publics et comptes d'entités autonomes comme le Comité national de lutte contre le sida et les fonds de lutte contre les maladies ;
- relevé de paiement, par les bénéficiaires, des dépenses au titre de la sécurité sociale ;
- comptes nationaux de la santé et sous-comptes par maladie ;
- évaluation des dépenses nationales relatives au sida ;
- examens des dépenses publiques ;
- enquêtes de suivi des dépenses publiques ;

¹Cette exonération pour un pays devant bénéficier de subventions régionales n'est applicable que si aucune somme n'est allouée à ce pays, en dehors des subventions régionales.

- rapports d'examen/d'évaluation des programmes ;
- rapports annuels du ministère de la Santé et/ou des programmes de lutte contre les maladies.



Ressources utiles

[Politique du Fonds mondial en matière de pérennité, de transition et de cofinancement](#)

Cas d'un candidat autre qu'une instance de coordination nationale

Dans des situations particulières, et après avoir obtenu l'accord du département de l'accès au financement, le Fonds mondial accepte que des demandes de financement soient élaborées par des candidats qui ne sont pas des instances de coordination nationale. Le cas échéant, ces candidats sont vivement encouragés à contacter l'instance de coordination nationale de leur pays avant de remplir le document-type de demande de financement. Idéalement, il faut demander à l'instance de coordination nationale concernée d'inclure les propositions du candidat autre que l'instance de coordination nationale dans une demande de financement nationale consolidée. Les informations de contact des instances de coordination nationale sont disponibles sur le site web du Fonds mondial, dans la section Nos investissements, sur la page de chaque pays concerné.

Justification d'une demande de financement d'un candidat autre qu'une instance de coordination nationale

Il existe trois types de situations particulières dans lesquelles un candidat autre qu'une instance de coordination nationale peut soumettre une demande de financement, qui concernent :

1. les pays sans gouvernement légitime ;
2. les pays touchés par des conflits ou confrontés à des catastrophes naturelles ou des situations d'urgence complexes (identifiées par le Fonds mondial à la suite de déclarations internationales comme celles du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies) ;
3. les pays qui répriment les partenariats établis avec la société civile et les organisations non gouvernementales ou qui n'en disposent pas. Est également acceptée comme une situation particulière l'impossibilité ou le refus, par une instance de coordination nationale, d'envisager l'inclusion dans sa demande de financement nationale d'une proposition émanant d'une organisation de la société civile ou d'une organisation non gouvernementale, en particulier une proposition ciblant les groupes hautement marginalisés et/ou visés par des mesures pénales.

Les propositions que des instances de coordination nationale refusent d'inclure dans leur demande de financement en raison de faiblesses techniques documentées communiquées au candidat potentiel ne seront vraisemblablement pas acceptées comme des candidatures d'entités autres que des instances de coordination nationale.

Chaque candidat concerné doit présenter un calendrier clair qui témoigne de tous les efforts déployés pour participer au processus d'élaboration d'une demande de financement de l'instance de coordination nationale, en décrivant les propositions soumises à l'instance de coordination nationale, la réponse obtenue et ce que le candidat autre qu'une instance de coordination nationale a fait pour collaborer avec cette dernière et/ou participer à ses réunions ou à ses séances d'élaboration de demandes de financement ainsi que toutes les dates applicables.

Lorsqu'il reçoit une demande de financement d'une entité autre qu'une instance de coordination nationale, le Fonds mondial peut contacter l'instance de coordination nationale appropriée pour recueillir ses observations sur les sujets abordés et prend une décision définitive sur l'admissibilité.

Comment puis-je accéder à la coopération technique ?

Lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, ainsi que dans le cadre de la mise en place de systèmes résistants et pérennes pour la santé, les pays peuvent constater des lacunes et des obstacles qui les empêchent d'obtenir l'impact escompté. Bien souvent, la coopération technique peut les aider à renforcer leurs capacités de manière à combler ces lacunes et à aplanir ces obstacles et, ce faisant, à optimiser l'impact.

Le Fonds mondial définit la coopération technique (parfois aussi appelée « assistance technique » ou « soutien technique ») comme l'engagement de personnes possédant les compétences techniques spécifiques et pertinentes pour appuyer un dialogue inclusif au niveau des pays, les activités préparatoires, les procédures d'établissement des subventions ou la mise en œuvre des programmes qu'il soutient. Le soutien technique, qu'il soit à court ou à long terme, cherche à renforcer la capacité des personnes et des institutions à entreprendre les activités pertinentes.

Quels sont les types de coopération technique disponibles ?

Le Fonds mondial fournit la coopération technique aux pays au travers de ses partenaires techniques plutôt que par l'intermédiaire du Secrétariat. La coopération technique est entreprise à l'initiative des pays, ce qui veut dire qu'il

incombe aux instances de coordination nationale d'identifier les besoins, d'étudier toutes les options de financement possibles et de présenter une demande de coopération technique directement au prestataire concerné. Les partenaires techniques dans le pays et votre équipe de pays au Fonds mondial peuvent vous aider à identifier les sources de financement et les prestataires de coopération technique.

La coopération technique assurée au moyen des ressources de partenariat du Fonds mondial doit respecter les principes suivants :

- La méthode principale d'identification des besoins et des solutions en matière de coopération technique est le dialogue inclusif au niveau du pays ;
- Les besoins de coopération technique et de renforcement des capacités à court, moyen et long terme doivent être identifiés en fonction des données et des faits probants, planifiés de manière globale au début du cycle de subvention et inclus dans les demandes de financement, selon le cas. La coopération technique doit être axée sur le renforcement des capacités du pays plutôt que sur la réorientation des efforts de celui-ci. Les démarches intégrées de coopération technique et l'apprentissage sud-sud et par les pairs sont encouragés ;
- Les instances de coordination nationale et les autres organes de partenariat au niveau du pays doivent coordonner collectivement ces discussions ;
- Dans la mesure du possible, les besoins de coopération technique doivent être abordés au niveau du pays, avec le soutien des partenaires techniques dans le pays au travers des bureaux de pays / des ambassades des partenaires multilatéraux et bilatéraux concernés ;
- En cas de constatation de besoins de coopération technique non satisfaits pendant la préparation de la demande de financement, l'établissement de la subvention ou sa mise en œuvre, il convient de s'adresser à l'équipe de pays concernée du Fonds mondial pour examen et suite à donner.

Type de coopération technique	Type de soutien	Processus de dépôt de la demande
Prestataires de coopération technique bilatéraux	Le gouvernement des États-Unis fournit un soutien technique dans les domaines de la prévention, de la prise en charge et du traitement des trois maladies, ainsi que du renforcement des systèmes de santé. Pour solliciter l'assistance, veuillez vous adresser au représentant du gouvernement américain au sein de votre instance de coordination nationale.	Pour solliciter l'assistance, veuillez vous adresser au représentant du gouvernement américain au sein de votre ICN.
	<p>Expertise France est l'agence française d'expertise technique internationale formée par la fusion de six opérateurs d'assistance technique français. Expertise France connaît quatre modes opératoires principaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) coopération bilatérale avec une agence ou un pays partenaire ; 2) financement direct d'un donateur à travers un appel d'offres ; 3) projets de jumelage européens ; 4) contrats de gestion délégués par l'Union européenne. 	En savoir plus sur l'accès au soutien technique d'Expertise France.
	<p>BACKUP Health est un programme mondial financé par le ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ). Dans sa phase actuelle, BACKUP fournit un soutien à court et long terme dans trois domaines d'intervention :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) gouvernance des instances de coordination nationale pour les programmes du Fonds mondial et leur coordination dans le secteur de la santé ; 2) utilisation des subventions du Fonds mondial aux fins du renforcement des systèmes de santé ; 3) capacités de gestion des bénéficiaires de subventions du Fonds mondial. 	En savoir plus sur l'accès au soutien technique de BACKUP Health.

	<p>Le soutien technique de l'Organisation mondiale de la Santé couvre la mise au point de candidatures techniquement solides, les plans d'action au stade de l'établissement des subventions, la définition des cibles de résultats, la réponse aux exigences du Comité technique d'examen des propositions, ainsi que le soutien durant la mise en œuvre et les éventuels goulets d'étranglement. Ce soutien peut être apporté de différentes manières, notamment directement par le personnel de l'OMS ou par des consultants spécialisés dans le cadre d'un soutien à distance, de missions dans le pays, d'ateliers de formation ou de la facilitation d'examens par les pairs. <i>En savoir plus sur le travail de l'OMS dans les pays.</i></p>	<p>Les demandes de soutien technique sont à introduire auprès de votre bureau de pays de l'OMS.</p>
<p>Partenaires de coopération technique multilatéraux :</p>	<p>L'ONUSIDA a trois services d'appui technique, lesquels couvrent les régions Asie-Pacifique, Afrique orientale et australe et Afrique occidentale et centrale ; ils fonctionnent comme des plateformes de base offrant un soutien technique vital aux bénéficiaires des subventions du Fonds mondial dans ces régions, qui sont les plus durement touchées par l'épidémie du sida. Dans toutes les autres régions, l'ONUSIDA propose un soutien technique au travers de ses équipes de soutien régional et/ou directement de ses bureaux de pays. Le soutien est offert soit directement par le personnel de l'ONUSIDA, soit au travers d'un réseau de prestataires de soutien technique dont la qualité est garantie.</p>	<p>Toutes les demandes de soutien technique sont à introduire auprès de votre bureau de pays de l'ONUSIDA.</p>
<p>OMS, ONUSIDA, Partenariat Halte à la tuberculose et Faire reculer le paludisme</p>	<p><i>Le partenariat Halte à la tuberculose</i>, qui propose des initiatives comme TB REACH et le Service pharmaceutique mondial, est une source de soutien technique et de collaboration dans les domaines liés à la lutte contre la tuberculose. Son soutien va du renforcement des systèmes communautaires et du plaidoyer de haut niveau à l'amélioration de la détection des cas, à la recherche des cas manquant à l'appel et à l'adoption rapide des nouveaux médicaments et schémas antituberculeux. Le partenariat fournit également un appui en matière de renforcement des capacités à mettre en place des systèmes de prévision, de quantification, de planification de l'approvisionnement et d'alerte rapide.</p>	<p>Pour plus d'information sur les demandes de soutien technique, veuillez contacter le Partenariat Halte à la tuberculose.</p>
	<p>Faire reculer le paludisme : Le Comité des partenaires de soutien (anciennement appelé le Groupe de travail sur l'harmonisation) coordonne le soutien technique aux pays au nom du partenariat. Des consultants et des partenaires aident les candidats à remplir leurs demandes de financement. Leur soutien comprend l'organisation de réunions d'orientation et de simulations du Comité technique d'examen des propositions pour l'examen des propositions par les pairs, ainsi que des examens par des experts des candidatures en passe d'être finalisées. Le soutien est adapté en fonction des besoins particuliers du pays, et peut comprendre un soutien à la finalisation des analyses des lacunes, à la cartographie épidémiologique et au renseignement des modèles, des cadres et des budgets du Fonds mondial. Dans certains cas, le partenariat soutient le processus de consultation dans le pays pendant la mise au point des demandes de financement.</p>	<p>Les demandes de soutien technique doivent être envoyées à technicalsupport@rbm.org.</p>

Programme d'assistance technique en matière de communautés, de droits et de genre	Des informations plus détaillées sont fournies ci-après.	Veillez contacter votre gestionnaire de portefeuille du Fonds.
---	--	--

Programme d'assistance technique en matière de communautés, de droits et de genre

Le programme d'assistance technique en matière de communautés, de droits et de genre fournit un soutien aux organisations communautaires et de la société civile afin qu'elles puissent participer de manière significative aux procédures du Fonds mondial, notamment aux stades du dialogue au niveau du pays, de la mise au point de la demande de financement, de l'établissement et de la mise en œuvre de la subvention.

Dans le cadre de ce programme, les organisations communautaires et de la société civile peuvent solliciter une assistance technique dans différents domaines, comme l'analyse de la situation et la planification, la participation au dialogue au niveau du pays et la conception des programmes.

Exemples de demandes d'assistance technique :

- soutien à la conception, à la planification et à la mise en œuvre d'un processus consultatif visant à identifier les priorités des populations-clés aux fins de la mise au point d'une demande de financement pour la lutte contre le VIH ;
- conception et budgétisation de programmes de renforcement des systèmes communautaires dans le cadre du processus d'établissement des subventions ;
- facilitation de l'examen d'une demande de financement par des organisations de jeunesse en vue d'identifier les lacunes et de proposer des interventions appropriées ;
- soutien communautaire volontariste dirigé par les pairs en vue de la planification de la pérennité et de la transition par les organisations communautaires et de la société civile.

L'assistance technique est assurée par des organisations non gouvernementales, notamment des réseaux de populations-clés, des universités et des organisations de la société civile, sélectionnées selon une procédure ouverte d'appels d'offres pour leurs compétences et leurs capacités avérées en matière de communautés, de droits et de genre.

Le programme d'assistance technique en matière de communautés, de droits et de genre ne soutient pas les aspects suivants :

- renforcement des instances de coordination nationale ;
- renforcement des capacités à long terme des organisations de la société civile ;
- rédaction des demandes de financement.

Les organisations peuvent solliciter une assistance technique en matière de communautés, de droits et de genre à tout moment du cycle d'une subvention. Les organisations représentatives de la société civile et des communautés souhaitant solliciter une coopération technique au titre de l'initiative stratégique sur l'assistance technique portant sur les communautés, les droits et les questions de genre sont invitées à demander de plus amples renseignements à l'adresse CRGTA@theglobalfund.org.

Conseils pratiques aux candidats

1. Différentes options de financement sont disponibles pour soutenir le dialogue au niveau du pays.
 - a. financement de l'instance de coordination nationale ;
 - b. soutien des partenaires bilatéraux et multilatéraux ;
 - c. reprogrammation d'économies issues de subventions existantes ;
 - d. fonds avancés au titre de la période d'allocation suivante dans le cadre du mécanisme d'avances ;
 - e. initiatives stratégiques d'assistance technique en soutien à l'engagement de la société civile, des populations-clés, des personnes vivant avec les maladies ou touchées par elles et des réseaux et organisations de femmes, indépendamment ou en partenariat avec l'instance de coordination nationale.

Si le soutien au dialogue au niveau du pays ne peut être financé au moyen du financement de l'instance de coordination nationale ou du soutien des partenaires, les économies issues de subventions existantes peuvent être utilisées à hauteur de 150 000 dollars US pour soutenir le dialogue dans le pays pour chaque composante de maladie. Pour toute question concernant le processus de reprogrammation, veuillez contacter votre gestionnaire de portefeuille du Fonds.

2. **Activités admissibles :** Les activités décrites ci-dessous peuvent notamment être considérées comme susceptibles d'être financées dans le cadre du dialogue au niveau du pays en vue de la mise au point d'une demande de financement solide auprès du Fonds mondial :

- réunions de consultation multipartites ;
- mise au point ou examen de la stratégie nationale de santé et des plans stratégiques nationaux de lutte contre les maladies ;
- analyses et études des lacunes programmatiques et financières essentielles pour renforcer les plans stratégiques nationaux, éclairer le dialogue au niveau du pays, mettre au point la demande de financement et/ou établir la subvention ;
- analyse, données, cartographie épidémiologiques ;
- évaluation des résultats des systèmes de santé en vue de hiérarchiser les besoins en termes d'investissements transversaux ;
- facilitation du dialogue pour l'ensemble des programmes de lutte contre les maladies en vue d'identifier les goulets d'étranglement et les occasions communs au niveau du système de santé ;
- évaluations de l'état de préparation à la transition ;
- études de diagnostic de la chaîne d'approvisionnement (lorsqu'aucun financement n'est disponible à cette fin au travers des investissements à effet catalyseur) ;
- études de référence pour les populations-clés et vulnérables (lorsqu'aucun financement n'est disponible à cette fin au travers des investissements à effet catalyseur).

Remarque : Les crédits des subventions du Fonds mondial ne peuvent être utilisés pour couvrir les frais d'assistance technique ou de consultants pour la rédaction d'une demande de financement.

3. **Dépenses recevables :** Les éléments suivants peuvent notamment être considérés comme susceptibles d'être financés dans le cadre du dialogue au niveau du pays en faveur d'une demande de financement solide auprès du Fonds mondial :

- frais de consultants et de déplacement pour les études à mener ;
- facilitateurs et animateurs d'ateliers ;
- frais de déplacement et d'hébergement pour les participants ;
- frais de location de salles de réunion ;
- soutien et supports de réunion.



Ressources utiles

[Page du site Web du Fonds mondial consacrée à la coopération technique](#)

[Programme d'assistance technique en matière de communautés, de droits et de genre](#)

[Formation électronique Comprendre la coopération technique](#)

[Coopération de l'OMS avec les pays](#)

Annexe : Glossaire et liste des acronymes

Agent local du Fonds	Entité engagée par le Fonds mondial en vue de fournir des informations, des conseils et des recommandations indépendants, fondés sur des vérifications et un examen dans le pays des programmes financés par le Fonds mondial.
Analyse de portefeuille	Informations fournies par l'équipe de pays du Fonds mondial lors du dialogue au niveau du pays, résumant les questions liées aux résultats, aux risques et à la mise en œuvre. Il s'agit notamment des données épidémiologiques, des données les plus récentes sur la charge de morbidité, la couverture, les résultats et l'impact, d'une analyse du paysage de financement actuel et d'une évaluation des risques. Cette analyse est destinée à fournir des orientations en amont sur les domaines et les questions que l'instance de coordination nationale doit prendre en considération lors de l'élaboration des notes conceptuelles.
Bénéficiaire	Partie d'un accord passé avec le Fonds mondial, qui reçoit légalement une subvention aux fins de mettre en œuvre un programme dans un pays spécifique, conformément à l'approbation du Conseil d'administration. Si le récipiendaire principal désigné pour mettre en œuvre ce programme est une entité publique, le bénéficiaire est le « pays » (c'est-à-dire la République de XYZ) dans lequel le programme est mis en œuvre. Si le récipiendaire principal est une ONG ou un bureau local d'une ONG internationale, le récipiendaire est le siège de l'ONG. Cette mesure garantit que le récipiendaire est responsable en dernier ressort de l'action ou de l'inaction des maîtres d'œuvre (récipiendaires principaux, sous-récipiendaires, etc.) chargés de mettre en œuvre le programme en question. Cela permet également de renforcer l'appropriation par les pays des programmes mis en œuvre sur leurs territoires.
Charge de morbidité	Données officielles communiquées par les partenaires suivants : ONUSIDA (VIH et sida) et OMS (tuberculose, paludisme). Aux fins de l'admissibilité, la charge de morbidité peut être faible, moyenne, élevée, grave ou critique.
Cofinancement	Contribution des autorités publiques d'un pays candidat au programme national de lutte contre la maladie.
Comité d'approbation des subventions	Mécanisme de gouvernance du Secrétariat chargé d'examiner les demandes de financement et les accords de subvention. Il détermine les niveaux de financement pour les notes conceptuelles et examine les subventions prêtes au décaissement avant de les soumettre au Conseil d'administration pour approbation. Cet examen garantit que les subventions reflètent le centrage stratégique de la note conceptuelle et tiennent compte des recommandations du Comité technique d'examen des propositions et du Comité d'approbation des subventions.
Comité technique d'examen des propositions	Équipe d'experts indépendants et impartiaux spécialistes des interventions transversales dans les domaines du développement, de la santé et de lutte contre les maladies, nommés par le Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact du Conseil d'administration, chargés de fournir une évaluation technique rigoureuse des demandes de financement soumises au Fonds mondial. Le Comité technique d'examen des propositions évalue le centrage stratégique et le bien-fondé technique des demandes de financement, et formule des recommandations de financement.
Conseil d'administration du Fonds mondial	Instance suprême du Fonds mondial, exerçant des fonctions-clés, notamment le développement de stratégies, la supervision de la gouvernance, l'engagement de ressources financières, l'évaluation des résultats de l'organisation, la gestion des risques et l'engagement de partenariats, la mobilisation des ressources et le plaidoyer. Approuve définitivement les subventions prêtes au décaissement.
Contribution des autorités publiques	Dans le cadre du financement de contrepartie, il s'agit de la moyenne annuelle des dépenses publiques au cours des deux dernières années et du budget public actuel pour le programme de lutte contre la maladie concernée. Dans l'idéal, la totalité des dépenses des autorités publiques pour le programme concerné est mesurée, à l'exception des formes d'aide extérieure autres que les prêts.
Critères d'admissibilité	Critères établis par la politique d'admissibilité et de financement de contrepartie pour identifier les pays qui peuvent solliciter des financements du Fonds mondial, et pour quelles composantes et sous quelles conditions le financement peut être demandé et obtenu (par exemple, centrage de la proposition et exigences de financement de contrepartie).
Critères d'admissibilité des instances de coordination nationale	Ensemble de six critères que les instances de coordination nationale, les instances de coordination infranationale et les instances de coordination régionale doivent respecter pour que leurs notes conceptuelles soient admissibles à l'examen du Comité technique d'examen des propositions.

Demande de qualité non financée	Financement demandé au travers d'une note conceptuelle jugée techniquement viable par le Comité technique d'examen des propositions, mais au-delà du montant de financement disponible (financement alloué et tout autre financement d'encouragement accordé). La demande est conservée pendant trois ans maximum en vue d'un éventuel financement par le Fonds mondial ou d'autres bailleurs, quand et si de nouvelles ressources deviennent disponibles.
Demande par ordre de priorité	Ensemble d'activités classées par ordre de priorité qui seront financées avec la somme allouée, et autre ensemble d'activités lié au montant au-delà du financement alloué, le tout constituant la meilleure démarche d'investissement.
Démarche de renforcement des systèmes de santé	Démarche intégrée qui encourage les spécialistes des systèmes de santé et les programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme (et d'autres) à coordonner l'évaluation des résultats des principales composantes du système de santé en tant que base de l'élaboration des demandes de financement pour les interventions transversales de renforcement des systèmes de santé.
Dialogue au niveau du pays	Processus national qui s'inspire des mécanismes et du dialogue permanents en matière de santé et de développement dans le pays. Il ne s'agit pas d'un processus spécifique au Fonds mondial. Il inclut les principales parties prenantes au-delà du cadre de l'instance de coordination nationale, y compris le gouvernement, les donateurs, les partenaires et la société civile.
Engagement de cofinancement	Pour encourager les pays à accroître leurs investissements au-delà des exigences minimales du financement de contrepartie, 15 pour cent de la somme allouée sont mis à disposition quand un pays réalise des co-investissements supplémentaires, et les renforce, dans un programme de lutte contre la maladie selon sa capacité de paiement ; et/ou lorsque le gouvernement concrétise les engagements pris. Ce terme est aujourd'hui remplacé par l'expression « financement de contrepartie venant augmenter les engagements futurs » mais reste utilisé dans certains documents de formation produits en 2014.
Équipe de pays	Équipe transversale (composée de spécialistes des questions financières et juridiques, de santé publique/du suivi et de l'évaluation, de la gestion des achats et des stocks) menée et coordonnée par le gestionnaire de portefeuille du Fonds, affectée au portefeuille de subventions du Fonds mondial. Elle a pour objectif de favoriser la collaboration entre les membres de l'équipe en vue d'un suivi stratégique plus efficace et efficient du portefeuille de subventions du Fonds mondial.
Évaluation conjointe des stratégies et plans de santé nationaux	Évaluation commune – élaborée par le Partenariat international pour la santé (PIS) – des forces et des faiblesses d'une stratégie ou d'un plan stratégique national de santé. L'évaluation est « conjointe » car un seul processus d'évaluation fait intervenir plusieurs parties prenantes, notamment le gouvernement, la société civile et les partenaires de développement/bailleurs de fonds. Elle est pilotée par le pays et alignée sur les processus existants dans le pays.
Examen du programme	Évaluations périodiques conjointes des programmes de lutte contre la maladie visant à améliorer les résultats du programme dans le but de réduire la morbidité et la mortalité sur la base des preuves de l'impact épidémiologique et de sa chaîne de résultats.
Financement d'encouragement	Financement conçu pour récompenser les programmes à fort impact qui fonctionnent bien et pour encourager les demandes ambitieuses. Les composantes de maladie dont on considère que l'enveloppe allouée est excédentaire (pour lesquelles l'allocation dépasse de plus de 50 pour cent le montant calculé pour leur barème théorique) et les candidats de la 4 ^e catégorie ne sont pas admissibles pour un financement d'encouragement. Le financement d'encouragement est octroyé par le Comité d'approbation des subventions et provient d'une réserve de fonds distincte, dont le montant s'élève à 950 millions de dollars US pour la période d'allocation 2014/2016.
Financement, externe	Ressources externes actuelles et planifiées permettant de répondre aux besoins en financement de l'intégralité du programme national de lutte contre les maladies. Il peut s'agir de subventions accordées par des organisations ou des bailleurs de fonds internationaux, de contributions du secteur privé en dehors du pays candidat, etc. Les ressources du Fonds mondial sont calculées séparément.
Financement, national	Ressources nationales actuelles et planifiées permettant de répondre aux besoins en financement de l'intégralité du programme national de lutte contre les maladies. Il s'agit, entre autres, de l'allègement de la dette et des prêts, des ressources publiques de financement et des ressources du secteur privé national.
Impact	Effet (ou contribution) d'une intervention sur la réduction ou l'élimination de la morbidité et de la mortalité.
Instance de coordination nationale	Partenariat multilatéral au niveau du pays qui s'approprie l'élaboration des notes conceptuelles et le suivi stratégique des subventions et en assume la responsabilité.

	L'instance de coordination nationale conduit généralement les processus de dialogue au niveau du pays et est responsable de l'élaboration et de la soumission d'une ou de plusieurs notes conceptuelles. Elle est également chargée d'assurer le suivi stratégique de ses subventions et de s'assurer qu'elles respectent les exigences et les normes minimales définies pour les instances de coordination nationale.
Intervention	Le Fonds mondial a adopté le terme « intervention » (les interventions étant regroupées en modules) pour décrire un ensemble d'activités qui contribueront à atteindre une cible d'impact. Dans le cadre du modèle de financement, les domaines de prestation de services ne sont plus utilisés et ont été remplacés par les modules, les interventions, les activités et les entrées de coûts.
Interventions à très fort impact	Dans un contexte épidémiologique défini, interventions basées sur des éléments concrets qui : a) ciblent des menaces émergentes pour la riposte globale à la maladie ; ou b) ouvrent la voie à la riposte globale à la maladie ou créent des conditions favorisant une meilleure prestation de services ; ou c) permettent le déploiement de nouvelles technologies représentant les meilleures pratiques mondiales ; et d) sont insuffisamment subventionnées.
Mécanisme de subventionnement des prix	Les pays admissibles ont la possibilité d'allouer des fonds de subventions à un mécanisme qui permettra aux importateurs du secteur privé d'accéder aux combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine subventionnées de qualité garantie. Sur la base des enseignements tirés de la phase 1 de l'AMFm, ce mécanisme vient compléter la livraison des CTA par le secteur public. Il peut servir à atteindre les cibles de couverture en CTA définies par le partenariat Faire reculer le paludisme en baissant les prix et en renforçant la disponibilité des CTA de qualité garantie dans le secteur privé.
Normes minimales pour les maîtres d'œuvre	Normes qui fournissent à tous les candidats des informations en amont sur les attentes du Fonds mondial sur le niveau de capacités requis et qui donnent une description claire des systèmes et des procédures prévus pour chaque élément essentiel de la gestion des subventions. Elles sont essentielles pour l'évaluation des maîtres d'œuvre et correspondent aux domaines d'intervention les plus à risque des subventions du Fonds mondial.
Parties prenantes dans le pays	Récepteurs principaux, instances de coordination nationale, sous-récepteurs, gouvernements nationaux, partenaires de développement dans le pays, organisations de la société civile, secteur privé et autres entités engagées dans la lutte contre le sida, la tuberculose et/ou le paludisme.
Plans stratégiques nationaux de lutte contre la maladie	Stratégies nationales spécifiques à une maladie qui fournissent l'orientation stratégique globale pour un pays sur une période de temps (généralement de cinq ans). Ces stratégies (appelées plans dans certains pays) sont en outre renforcées par des plans de mise en œuvre (annuels, bisannuels ou triennaux) et d'autres documents opérationnels, notamment un budget chiffré.
Populations les plus exposées au risque	Dans le cadre du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose, ce terme désigne des sous-ensembles de populations dans un contexte épidémiologique défini et reconnu : qui ont des taux de risque, de mortalité et/ou de morbidité significativement plus élevés ; dont l'accès aux services concernés ou leur utilisation est nettement inférieur(e) à celui/celle du reste de la population ; et qui sont marginalisées sur le plan culturel et/ou politique et rencontrent donc des obstacles pour accéder aux services.
Populations-clés	Les directives pour les instances de coordination nationale définissent les populations-clés comme suit : les femmes et les filles, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les personnes transgenres, les consommateurs de drogues injectables, les professionnels du sexe hommes, femmes et transgenres ainsi que leurs clients, les prisonniers, les réfugiés et les migrants, les personnes vivant avec le VIH, les adolescents et les jeunes, les orphelins et enfants vulnérables ainsi que les populations dont la situation humanitaire est préoccupante. Il conviendrait d'ajouter à ces groupes les personnes déplacées dans leur propre pays, les populations autochtones, les personnes vivant avec la tuberculose et le paludisme et les personnes travaillant dans un environnement susceptible de faciliter la transmission de la tuberculose et du paludisme.
Récepteur principal	Entité juridique chargée de la mise en œuvre d'une subvention, notamment du suivi stratégique des sous-récepteurs, des crédits de la subvention et des communications avec l'agent local du Fonds, le gestionnaire de portefeuille du Fonds et l'instance de coordination nationale concernant les activités liées à la subvention.
Renforcement des systèmes communautaires	Moyen de renforcer l'accès aux services de santé et leur utilisation, ainsi que l'engagement communautaire dans la prise en charge médicale et sociale, le plaidoyer, le suivi sanitaire et les réponses plus étendues pour assurer un environnement favorable et propice à la santé et aux interventions de lutte contre la maladie.

Répartition par programme	Répartition de la somme totale allouée à un pays entre les composantes de maladie et les interventions transversales de renforcement des systèmes de santé admissibles pour la période d'allocation.
Somme allouée	Montant du financement octroyé à un pays pour une période d'allocation de trois ans. La somme allouée à chaque pays est calculée selon une méthodologie qui tient compte de la charge de morbidité et du niveau de revenu. Son montant est communiqué au pays avant l'élaboration des demandes de financement alignées sur les stratégies et les priorités nationales. Le système d'allocation remplace le système fondé sur les séries qui était utilisé jusqu'en 2011.
Sous-réциpiendaire	Entités, gouvernementales ou non, de grande ou de petite envergure, bénéficiant d'un financement du Fonds mondial au travers d'un réциpiendaire principal pour la mise en œuvre des activités du programme. Les sous-réциpiendaires sont généralement choisis parmi les parties prenantes actives dans la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.
Système de santé	Un bon système de santé fournit des services de qualité à toutes les personnes, quand et là où elles en ont besoin. La configuration exacte des services varie d'un pays à l'autre mais nécessite toujours un mécanisme de financement solide, un personnel bien formé et bien rémunéré, des informations fiables sur lesquelles fonder les décisions et les politiques, des structures bien entretenues et une logistique pour fournir des médicaments et des technologies de qualité.
Systèmes communautaires	Structures et mécanismes pilotés et utilisés par les communautés, à travers lesquels leurs membres, les organisations communautaires et d'autres acteurs des communautés interagissent, coordonnent et apportent leurs réponses aux défis et aux besoins propres à leurs communautés.

Liste des abréviations et des acronymes fréquemment utilisés :

AMFm	Fonds pour des médicaments antipaludéens à des prix abordables
ARV	Antirétroviraux
CNLS	Comité national de lutte contre le sida
CTA	Combinaison thérapeutique à base d'artémisinine
DOTS	Traitement de brève durée sous surveillance directe
ICN	Instance de coordination nationale
JANS	Évaluation conjointe des stratégies nationales
MdI	Manifestation d'intérêt
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSN	Plan stratégique national
RP	Réципиентаire principal
RSC	Renforcement des systèmes communautaires
RSS	Renforcement des systèmes de santé
Sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
SR	Sous-réципиентаire
SRPS	Systèmes résistants et pérennes pour la santé
TAR	Traitement antirétroviral
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine